



**HAL**  
open science

## L'EMI au cœur de la redynamisation d'un CDI

Anne-Julie Auvert

► **To cite this version:**

Anne-Julie Auvert. L'EMI au cœur de la redynamisation d'un CDI. Education. 2020. dumas-03565769

**HAL Id: dumas-03565769**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03565769v1>**

Submitted on 11 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Année universitaire 2019-2020**

**Master MEEF  
Mention 2nd degré- parcours documentation  
2ème année**

# **L'EMI au cœur de la redynamisation d'un CDI**

**Présenté par : AUVERT Anne Julie**

**Encadré par : REA Brigitte**

## Résumé

Ce mémoire rend compte des efforts mis en place par une professeure documentaliste stagiaire pour redynamiser le CDI d'un collège parisien. Avec un fonds documentaire obsolète et un désinvestissement de la communauté éducative, il fallait mettre en œuvre des actions de gestion et de formation en EMI qui permettent de ré-impliquer les acteurs dans le quotidien du CDI. Pensé comme un espace capacitant et dans l'objectif qu'il devienne à termes un *commun de la connaissance et de l'enseignement* au sein de l'établissement, des ateliers informels de gestion documentaire ont été menés avec des élèves ainsi que des séquences favorisant la collaboration et l'initiation à la culture numérique.

Cette réflexion agrémentée d'expérimentations montre que les actions pédagogiques et éducatives au sein du CDI sont porteuses d'engagement et de collaboration entre acteurs. Travaillant les nouveaux enjeux informationnels à travers la publication en ligne, les élèves sont valorisés dans leur démarche de co-construction des apprentissages et le CDI devient un espace de création, au sein duquel les élèves peuvent dépasser certaines difficultés scolaires pour devenir acteurs de leur propre acquisition de savoirs.

**Mots Clefs :** EMI, CDI capacitant, commun de la connaissance,

## **Remerciements**

Ce mémoire a été rédigé pendant le confinement suite à la pandémie du Covid19. L'enquête que je souhaitais réaliser n'a donc pas pu aller à son terme, tandis que les actions pédagogiques et éducatives présentées n'ont, pour la plupart, pas pu être menées en classe. C'est donc avec déception que je rends ce mémoire atrophié, car je voulais présenter un travail à la hauteur des enseignements dont j'ai pu bénéficier lors de mes deux années de Master Meef à l'Inspe de Paris.

Je tiens donc à remercier vivement les enseignants du CELSA ainsi que les trois formatrices Inspe : Sylvie Decroix pour m'avoir fait découvrir l'histoire passionnante de la documentation et du classement des connaissances ; Raribah Gatti pour les réflexions pédagogiques et l'initiation aux Sciences de l'Information et de la Communication ; Brigitte Réa pour tous les apports théoriques dans le domaine de la culture numérique. C'est grâce à elles que j'ai réussi ma reconversion professionnelle. Ma gratitude envers elles est sincère et profonde.

Mes remerciements se tournent aussi vers mon inspectrice, Madame Dupuy-Laroque, M. Proviseur et Mme la Principale qui n'ont jamais cessé de m'accorder toute leur attention et leur pleine confiance.

Enfin, ma tutrice de stage Claire Le Ninan, ainsi que mes deux collègues documentalistes au lycée, m'ont accompagnés et soutenus au quotidien. Apprendre les premiers gestes du métier à travers leur professionnalisme a été un vrai plaisir. Ils m'ont aussi permis d'affronter les difficultés rencontrées avec assurance.

## Sommaire :

Introduction.....	1
1- Des CDI à Google : enjeux du classement de la connaissance .....	6
1.1 Petite histoire du classement des connaissances.....	6
1.2 Des bibliothèques au Web comme <i>communs de la connaissance</i> , au risque de la marchandisation du savoir.....	9
1.3 La formation documentaire et informationnelle au sein du système éducatif.....	10
2- Etat des lieux : Un CDI qui se meurt.....	12
2.1 Un fonds documentaire détérioré.....	13
<i>Description du fonds documentaire.....</i>	13
<i>Un travail de gestion conséquent.....</i>	16
<i>En vue d'une mise à disposition ciblée des ressources pédagogiques et documentaires</i>	18
2.2 L'absence d'engagement de la communauté éducative au CDI.....	19
<i>La vie scolaire remodelée.....</i>	21
<i>Des enseignants favorables au réinvestissement du CDI.....</i>	22
2.3 Les usages occupationnels des élèves au CDI.....	23
3- Faire vivre le CDI comme commun de l'enseignement.....	24
3.1 Un CDI adapté aux besoins informationnels de ses publics .....	25
3.2 Un CDI capacitant.....	28
<i>Quand les élèves se mettent à gérer eux-mêmes l'organisation du CDI.....</i>	29
<i>Quand ce sont les élèves qui incitent à la lecture : les ateliers de marque page .....</i>	30
3.3 Vers une véritable maîtrise de la culture numérique.....	32
<i>Enseigner la présence numérique .....</i>	33
<i>L'évaluation de l'information et les enjeux démocratiques .....</i>	34
Conclusion .....	36
Bibliographie .....	39
Annexe - Questionnaire.....	41

## Introduction

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) du collège parisien dans lequel j'ai réalisé mon année de stage était, à mon arrivée, dans un état déplorable, du point de vue du fonds documentaire, tout autant que du point de vue des formations en Education aux Médias et à l'Information (EMI) inexistantes<sup>1</sup>. Ainsi, il m'a semblé évident, que ce travail de mémoire professionnel devait porter sur les possibles axes de dynamisation d'un CDI laissé à l'abandon. Lors de l'entretien de pré-rentree avec le chef d'établissement, cette question avait d'ores et déjà tenue une grande partie des discussions car le Proviseur, sans se douter de l'état alarmant du fonds documentaire, avait déjà pointé un manque d'actions pédagogiques et éducatives en direction des élèves et des équipes enseignantes.

Ce constat d'un CDI dormant est diamétralement opposé à celui qui ressort des efforts des professionnels de la documentation pour faire vivre les sociabilités à l'intérieur des lieux d'accès à l'information et la documentation. En effet, à travers le monde, les bibliothèques se transforment en « tiers lieux »<sup>2</sup>; des *learnings centers* se forment dans les grands instituts nationaux tels la Cité des sciences et de l'industrie ; les professeurs documentalistes sont de plus en plus nombreux à s'emparer de l'idée de fonctionnements participatifs afin de contribuer à créer du lien social et à favoriser l'autonomie des acteurs. Projets, tout à la fois social et politique, la bibliothèque troisième lieu positionne l'humain au cœur des missions des professionnels du document et tend à favoriser la construction d'une société du savoir ouverts à tous (Carbillet, Mulot, 2019). C'est dans cette veine que de nombreuses institutions se sont mises à donner accès gratuitement au savoir et à leurs collections, contrecarrant la logique des jardins privés des GAFAM et des multinationales. La Bibliothèque Nationale de France, les Archives ouvertes en SHS, les musées et centre d'archives nationaux, etc. ont rejoint les pratiques déjà efficaces des promoteurs des communs du monde numérique<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce constat m'oblige à conserver l'anonymat du lieu de stage.

<sup>2</sup> Concept issu des analyses développée par Ray Oldenburg au début des années 1980 pour pointer du doigt la désocialisation de la société américaine due à l'individualisation de la société et de la nécessité de créer des lieux de rencontre en dehors de la maison et du travail. Popularisé en France par Mathilde Servet (2009), elle définit les principales caractéristiques de la bibliothèque 3ème lieu : un ancrage physique fort, une vocation sociale affirmée et une nouvelle approche culturelle.

<sup>3</sup> « *La notion de commun est une des principales valeurs du web* » selon D. Cardon. « *Par commun, on entend l'idée que certains biens numériques, notamment ceux qui ont été produits, rassemblés ou édités par les communautés du web, doivent être accessibles, partageables, transformables par tous et que c'est la*

Tim Berners-Lee, inventeur du Web en 1989, dénonce avec constance depuis déjà de longues années la menace des jardins fermés, celle des grandes plateformes ; la privatisation d'un espace et un bien commun, la manière dont les algorithmes polarisent la plupart des formes de débat et d'opinions, le traitement des données privées et des logiques de surveillance globale qu'elles mettent en œuvre.

C'est à Elinor Ostrom (prix Nobel d'économie en 2009) que l'on doit l'émergence de la *théorie des biens communs*. Elle applique une définition de la propriété qui se définit non comme la possession mais par l'usage des ressources associée à l'organisation sociale qui en découle. Cette pensée économique des *communs*, qui permet de dépasser le modèle néo-classique de la propriété privée, s'applique aux biens matériels et immatériels, aux ressources culturelles comme environnementales et permet de (re)placer les décisions collectives des communautés au centre du jeu socio-économique de la régulation (1991).

Dans la lignée d'Elinor Ostrom, l'ouvrage coordonné par l'association VECAM (2001) rassemble les plus grands penseurs internationaux de la théorie des *communs* et permet d'appréhender la diversité des champs impactés par la création collective, le partage et la diffusion des connaissances pour constituer une « utopie pragmatique » qui renouvelle la pensée économique et politique et qui propose des voies pour contrecarrer la privatisation des *communs* de la recherche scientifique et de la santé, mais aussi des semences à travers les savoirs paysans, ou encore à partir des contenus culturels et éducatifs comme outils de circulation universelle.

Ce mouvement de pensée et de pratiques qui vise à faire vivre les *communs* en dehors de la logique libérale, prend une ampleur inédite – et marque des volontés toujours plus fortes et nombreuses de faire partager ces *communs* à l'ensemble de l'humanité<sup>4</sup>. La notion de *communs* apparaît donc comme un concept central et un outil pour penser les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les travaux universitaires menés en sociologie et en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) sur les nouveaux enjeux de la culture numérique (Cardon, 2019) et les travaux quasi militants en faveur de la théorie des *biens communs de la connaissance*, (Le Crosnier, Ertzscheid, Peugeot and al., 2011), me semblent pouvoir faire jonction entre les

---

*communauté qui définit elle-même les règles de gestion des biens communs* » (Cardon, 2019). C'est le cas notamment des liens hypertextes, du logiciel libre, de l'open source et des *Creative Commons*.

<sup>4</sup> La pandémie du COVID19 fait par ailleurs surgir les enjeux internationaux de cette théorie des *communs* dans le domaine de la santé publique. Par ailleurs, de nombreux *makers* et les *fablabs* dans le monde se sont organisés pour apporter leur aide dans la lutte contre la pandémie.

différentes missions du professeur documentaliste en milieu scolaire (Circulaire, 2017), tant ce dernier se situe à l'interface entre l'école et la société de l'information :

- Concevoir une progression des apprentissages au sein de l'EMI afin de s'assurer de l'acquisition d'une culture numérique maîtrisée par tous les élèves ;
- Permettre de faire valoir une conception du CDI comme espace de ressources informationnelles partagées, d'ouverture vers autrui et le monde extérieur, dans l'objectif d'autonomiser et former les élèves dans leur recherche informationnelle et d'impliquer tous les acteurs dans cette autonomisation ;
- Porteur aussi de projets pédagogiques transversaux à toutes les disciplines et de pratiques collaboratives sous forme de clubs et d'ateliers, le CDI favorise l'acquisition de valeurs communes, tout en participant aux *communs de la connaissance*.

L'expertise du professeur documentaliste en SIC est peu connue de la communauté enseignante. Il est donc peu évident, en une seule année de stage, de proposer à une équipe (surtout lorsque celle-ci est composée de près de 80 enseignants) de s'emparer de cette logique d'un CDI *commun de la connaissance*, d'autant plus lorsque les pratiques réelles des acteurs tiennent plutôt de la désertion du lieu. Mes premières préoccupations ont donc été de réfléchir à la manière dont je pouvais faire revivre un CDI laissé à l'abandon. Pratiquement, il fallait réussir à insuffler auprès des différents usagers cette idée d'un CDI qui appartient à tous les acteurs sans distinction, et ainsi permettre qu'il soit au cœur de la vie de l'établissement et des savoirs qui y sont délivrés. Autrement dit, la problématique qui guide ce mémoire est de comprendre dans quelle mesure les actions pédagogiques et éducatives mises en place par le professeur documentaliste autour de la culture numérique peuvent permettre à la communauté éducative de s'emparer du CDI comme un *commun de la connaissance et de l'enseignement* ? L'hypothèse sous-jacente repose sur l'idée qu'il existe un lien entre les actions mises en place pour dynamiser un CDI et la transformation de ses usages à travers l'engagement de ses différents acteurs.

Le temps du stage ne permettant pas de transformer radicalement les pratiques, j'ai choisi d'amorcer les volontés d'engagement des usagers, dans un CDI que j'ai d'emblée fait valoir comme étant « renouvelé » par la dynamique des *communs*, en élaborant plusieurs stratégies d'enquête.



## Encart méthodologique

Sociologue de formation, j'ai choisi de mêler l'enquête qualitative de type ethnographique à un volet quantitatif à partir d'un questionnaire administré aux membres de la communauté pédagogique et éducative de l'établissement (cf. Annexe).

- L'observation des pratiques des élèves de même que les entretiens informels menés avec certains d'entre eux forment le matériau principal de l'enquête qualitative. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une observation participante : non seulement j'étais au cœur des interactions, mais surtout, ces dernières visaient à stimuler les désirs des élèves en leur proposant des activités, mais surtout à modifier certaines de leurs pratiques afin de rendre les élèves actifs dans la vie du CDI. Le public visé était de trois ordres : les « habitués » du CDI, les élèves déserteurs du lieu ou identifiés par l'institution comme étant en décrochage scolaire et ceux qui venaient au CDI sans y respecter les règles communes : chacun de ces publics était régulièrement associé au travail de gestion du fonds documentaire.

- Des tentatives de partenariat ont été lancées avec des membres de la vie scolaire et le personnel médico-social : j'ai demandé à la Principale du collège, en lien avec l'une des CPE, de suivre certains élèves en voie de déscolarisation et j'ai proposé d'accompagner les élèves dans leurs recherches documentaires lorsqu'ils étaient « collés » par la vie scolaire afin de les faire réfléchir et travailler sur des sujets de l'ordre du climat scolaire ; ayant rencontré les infirmières à plusieurs reprises, il était éventuellement question qu'un travail commun soit mené autour du renouvellement du fonds documentaire de la classe mais ce projet est resté lettre morte ; de manière plus efficiente, un travail a été effectué avec la PsyEN nouvellement arrivée afin d'amorcer un travail de fonds sur l'orientation.

- Des actions de dynamisation ont été mises en place avec les enseignants : dès le début d'année l'appât du budget alloué au CDI collège a été utilisé pour entrer en contact avec certains, et ainsi parfaire les achats de nouveautés en fonction des bibliographies de lectures cursives et des sujets d'exposés. Cette amorce de partenariat a permis de programmer 7 séquences EMI devant élèves avec sept enseignantes.

- Un questionnaire « Etats des lieux du CDI et désirs d'avenir » a été administré à la quasi moitié de l'équipe éducative travaillant au collège. Des questions fermées permettent de procéder à l'état des lieux des pratiques d'usages et d'autres questions ouvertes permettent de lister les besoins de formation des élèves auxquels le professeur documentaliste peut s'attacher dans le futur.

Enfin, cette enquête contient des limites fortes. La première tient dans la non possibilité d'aboutir le travail de gestion du fonds documentaire et de ne pas pouvoir terminer le bilan de l'année en cours. En effet, la pandémie du Covid19 dans le monde a entraîné le confinement de l'ensemble de la population française et la fermeture des établissements scolaires dès le 14 mars 2020. Ainsi, certaines séquences EMI n'ont pu avoir lieu, et le travail de gestion particulièrement conséquent n'a pas pu être totalement aboutit. De plus, certains acteurs pourtant centraux n'ont pas pu être intégrés à cette étude : les partenaires locaux (bibliothèques municipales, centres d'animation, associations locales, etc.) et les parents pourtant membres centraux de la communauté éducative. Leurs modalités de participation à la vie du CDI nécessite une activité déjà amorcée ce qui est loin d'être le cas pour l'instant dans cet établissement.

C'est donc, en trois parties que je vais m'attacher à expliciter la manière dont les CDI sont aujourd'hui des lieux particulièrement centraux pour faire vivre le projet des *communs de la connaissance*, afin que chaque élève puisse y prendre directement part et qu'ils apprennent à considérer que le savoir est à leur portée, à condition de maîtriser la culture numérique et les nouvelles logiques d'accessions à l'information. Dans une première partie, il sera donc question de souligner l'importance de former les jeunes générations aux réflexions qui ont donné lieu aux possibles classements des connaissances et aux nouveaux enjeux informationnels qui se logent dans Web 2.0. La seconde partie s'attachera à l'état des lieux du CDI tel qu'il a été découvert à la rentrée 2019, afin d'entamer une réflexion sur l'art et la manière de redonner vie à un espace des savoirs qui s'est éteint depuis plusieurs années. C'est dans la dernière partie, qu'il sera question des différentes actions mises en place durant l'année, pour faire revivre ce CDI dans l'optique que chacun des acteurs de l'établissement s'en empare et en devienne moteur.

## **1- Des CDI à Google : enjeux du classement de la connaissance**

En mai 2010, Larry Page, cofondateur de Google déclarait que « notre ambition est d'organiser toute l'information du monde, pas juste une partie ». Les enjeux du classement des connaissances par les algorithmes modifient profondément les manières d'accéder à l'information. Ils sont analysés par Frédéric Kaplan (2011) comme étant de l'ordre d'une nouvelle forme de capitalisme linguistique, à l'origine d'un nouveau modèle économique qui utilise le langage comme source de valeur et de profit et transforme profondément le paysage informationnel. Le succès de Google, explique-t-il, tient en deux algorithmes : le premier qui l'a rendu populaire permet de trouver les pages correspondant à certains mots ; le second affecte à ces mots un classement en fonction d'une valeur marchande qui permet l'émergence d'un modèle commercial basé sur la spéculation linguistique.

Ainsi, dans ce contexte, l'importance de former les élèves à l'histoire du classement des connaissances paraît crucial (1.1) ; à travers non seulement les différents auteurs et praticiens qui ont permis de rendre accessibles les ouvrages dans les bibliothèques publiques avant de voir émerger la société de l'information numérique (1.2). En parallèle, le système éducatif s'est emparé peu à peu de ces enjeux de l'accessibilité des documents aux élèves pour qu'advienne la formation documentaire telle qu'on la promeut aujourd'hui (1.3).

### **1.1 Petite histoire du classement des connaissances**

Dans son ouvrage majeur, l'historienne Sylvie Fayet-Scribe (2000) retrace l'histoire de la documentation à travers la généalogie des différentes technologies de l'information utilisées au cours des siècles dans une logique de médiation du savoir : de la maîtrise de la liste comme outil de repérage sous l'Antiquité, du triomphe de l'indexation au Moyen-Âge jusqu'au livre imprimé qui acquiert une identité de référence lors de la Renaissance du fait notamment de l'invention de l'imprimerie. Il faudra attendre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour qu'arrivent à maturité les outils devenus essentiels aujourd'hui tels que bibliographie, catalogue, annuaire, encyclopédie et dictionnaire. Par ailleurs, l'une des premières tentatives de collectivisation date de la Révolution française de 1789, avec l'émergence de l'idée d'un « patrimoine national ». En effet, les ouvrages confisqués à la royauté et au clergé vont être rassemblés et répertoriés sur des cartes à jouer qui forment les premières notices catalographiques (notice bibliographique, rappel des points d'accès à la côte des ouvrages, etc.) et bibliographiques permettant de décrire le document. Ce catalogage sur cartes tente de constituer un catalogue collectif de l'ensemble des ouvrages constituant les bibliothèques françaises, en même temps que l'effort de constitution d'une première norme nationale. En

arrière fond aussi, naît, l'ambition d'un accès à l'information pour le peuple à travers ce projet : des bibliothèques se créent en province, cherchant à mettre en place la consultation sur place et la possibilité de prêts à domicile. Mais c'est finalement un siècle et demi tard que l'utilisateur va prendre une place centrale dans la vie des bibliothèques. Le XIX<sup>ème</sup> siècle marque en effet, l'émergence d'une masse considérable de supports d'information nouveaux qui entraînent de nouveaux systèmes de classification.

En 1876, le bibliographe américain Melvil Dewey invente un système permettant l'organisation des différents domaines de la connaissance, visant à classer l'ensemble du fonds documentaire des bibliothèques et de les mettre à disposition des usagers. Cet outil intellectuel, connu sous le nom de « Classification Décimale de Dewey » ou encore CDD, organise donc le savoir en répartissant les connaissances en 10 classes. Il est encore utilisé aujourd'hui dans nombre de bibliothèques publiques ainsi que dans la plupart des CDI.

Les premiers réseaux de coopération internationale entre bibliothèques vont se mettre en place à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et faire émerger l'importance de donner la priorité à l'utilisateur. C'est aux juristes belges Paul Otlet et Henri La Fontaine (prix Nobels de la paix en 1913) que l'on doit la création de l'Office International de Bibliographie (OIB) qui mettra en place le premier Répertoire Bibliographique Universel (RBU) tentant de constituer le « Livre universel du savoir » qui serait le fondement d'une « Cité mondiale » garante de la paix dans le monde. Paul Otlet (1934), considéré comme le « père de la documentation », constituera le *Mondaneum*, centre de documentation à vocation universelle. Il en imagine l'architecture d'un « réseau universel d'information et de documentation » qui illustre, à l'époque, la tentative la plus aboutie de classement des connaissances et de partage des savoirs tout en anticipant le réseau des réseaux que deviendra par la suite Internet.

Marquée par l'entre-deux-guerres, l'émergence de la pensée « moderniste » impulsée notamment par les travaux de la bibliothécaire Suzanne Briet (1951), va placer peu à peu l'utilisateur au cœur du système d'information et défendre activement la politique de l'information en tant que chose publique et accessible à tous (Fayet Scribe, 2000). Dans sa thèse de doctorat, l'historien Hind Bouchareb (2016) met en lumière les débats qui ont abouti en 1945 au décret institutionnalisant de la « modernisation des bibliothèques de lecture publique » et à l'organisation d'un réseau des bibliothèques centrales de prêt tel qu'on le connaît aujourd'hui. Avant cette date, le paysage des bibliothèques françaises est très peu varié. La plupart d'entre elles – qui par leur règlement, sont ouvertes à tous – sont en réalité peu fréquentées. Il n'existe pas non plus de lien entre les différentes bibliothèques sur le territoire, ni aucune politique susceptible de garantir la cohérence de l'ensemble. Elles

manquent de ressources financières et leurs collections sont souvent pauvres et obsolètes. L'idée de professionnalisation des bibliothécaires et de l'ouverture de ces anciens sanctuaires aux usagers émerge donc dans le discours et les pratiques des modernistes à travers notamment les actions engagées par le couple De Grolier qui n'aura de cesse de militer pour l'extension de la lecture publique sur tout le territoire dans un idéal de démocratisation de la lecture et de mélange des publics au sein des bibliothèques. Rappelons qu'à ce moment-là, les bibliothèques ne sont pas du tout à l'image de celles que nous connaissons aujourd'hui notamment du fait que le lecteur n'a pas d'accès direct aux collections.

Dans l'entre deux guerres, le couple va participer à des expérimentations. Ils vont mettre en place une bibliothèque qui fonctionnera en parallèle de l'université populaire de la coopérative de *La Bellevilloise* à Paris, dont l'un des projets est de permettre aux gens modestes l'accès à l'éducation politique et à la culture. A Château Thierry, Georgette De Grolier va aussi participer, par l'intermédiaire du Comité Américain pour les Régions Dévastées (CARD), à la création d'un espace multifonctionnel : activités d'ordres sanitaire, social, intellectuel et éducatif au côté d'un hôpital, d'une crèche et d'une garderie, des soirées musicales et littéraires. La bibliothèque y est un lieu central, ouverte tous les jours, pour un public âgé « de 3 mois à 99 ans ». Georgette De Grolier écrira en 1933 que « chacun peut y trouver sa place ». Disposant de plusieurs salles pour adultes, pour enfants, d'une salle de lecture avec périodiques, elle accueille toute sorte de public, majoritairement des ouvriers, paysans et employés de la vielle qui peuvent emprunter des livres. Rien d'original à nos yeux, pourtant, ce sont ces types d'actions qui vont permettre de moderniser les bibliothèques municipales, mettre en place le réseau des bibliothèques centrales de prêt départementales telles qu'on les connaît aujourd'hui, et placer l'utilisateur au cœur du système d'information. Précurseurs des bibliothèques troisième lieu : « La bibliothèque doit être active, ne pas attendre le lecteur mais aller le chercher, l'inviter » écrira Eric De Grolier, dans un plan de travail de l'Association des Bibliothèques Prolétarienne (ABP) (Fayet-Scribe, 2000, p.161).

Au final, ce n'est qu'en 1945 qu'apparaît officiellement le terme de « lecture publique » dans un décret du Général De Gaulle, avec la fondation de la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique (dirigée par Julien Cain, alors administrateur de la BNF).

## 1.2 Des bibliothèques au Web comme *communs de la connaissance*, au risque de la marchandisation du savoir

Le terme de « bibliothèque » - du grec « gardien du dépôt des livres » - se définit comme le fait de garder pour diffuser, enrichir la communauté par les savoirs accumulés. Les premières bibliothèques datent de l'Antiquité. Elles se sont adaptées aux changements du document comme l'apparition de l'imprimerie, la montée de l'audiovisuel et aujourd'hui l'explosion du numérique. Elles ont fait face aux transformations sociales avec l'alphabétisation généralisée et l'éducation populaire.

Aujourd'hui, elles sont, d'une certaine manière, concurrencées par une autre forme de classement des connaissances rendue encore plus accessible : celle des moteurs de recherche et de leurs algorithmes qui trient les informations en lieu et place des professionnels de la documentation.

Le parallèle entre bibliothèque et Internet a notamment du sens du fait de l'histoire de cette nouvelle technologie, pouvant être comparée à certains égards à une « sur-bibliothèque », comme l'avait évoqué Robert Damien (Comité de lecture de la revue *Médium*, 2018). D'autant plus, comme le montre le sociologue Dominique Cardon (2019) dans la genèse d'Internet, ses créateurs et premiers utilisateurs, que ce soit les communautés de chercheurs ou les hackers militants, œuvraient eux-aussi en faveur du partage des connaissances. La logique était celle d'une démocratisation de l'accès au savoir comme un bien commun de l'humanité. Tim Berners-Lee, ayant d'ailleurs fait le choix de ne pas breveter le World Wide Web afin que ses applications puissent toujours être exploitées librement. Dans cette perspective, Internet comme les bibliothèques, répondait ainsi aux besoins de la libre diffusion des connaissances à tout un chacun.

Pour autant, la nouvelle économie du Web depuis l'émergence du Web contributif – dit Web 2.0 – rejoue la donne dans une logique de privatisation de l'accès à l'information organisée par les géants du Web communément appelés les GAFAM. Olivier Ertzscheid (2017) en a particulièrement bien décrypté enjeux sociaux, politiques et économiques. Les utilisateurs du Web alimentent ainsi massivement les corpus numériques et les entreprises propriétaires des plateformes du Web social captent les traces des contributeurs qui deviennent une valeur économique à travers la vente de leurs données personnelles.

Parallèlement, l'orientation informationnelle du lecteur connecté rend nécessaire la formation à la culture numérique, l'accession à l'information diffusée très largement et de manière parfois virale par le Web et les réseaux sociaux numériques, oblige ainsi l'ensemble

des professionnels du document à repenser leurs missions de médiation. L'évolution des missions conférées au professeur documentaliste au sein de l'Education Nationale en est une illustration. L'Education aux Médias et à l'Information devient centrale dans la formation des futurs citoyens ; autant que devient de plus en plus central le rôle du professeur documentaliste en tant que maître d'œuvre de l'EMI.

### 1.3 La formation documentaire et informationnelle au sein du système éducatif

Le rapport de l'Inspecteur Général de l'Education Nationale Guy Pouzard (2001), retrace l'histoire des bibliothèques scolaires et montre, que malgré l'existence de certaines rares bibliothèques, la question des ressources ne s'est pas posée avant 1945, les élèves étaient jusqu'à lors issus de milieu socio-culturel favorisé et disposaient des œuvres classiques de référence à domicile. Ainsi, c'est en parallèle de la massification scolaire que la généralisation des Services de Documentation (1962), puis des Services de Documentation d'Information (1966), et des Centre de Documentation et d'Information (1973) va s'instaurer, avec un glissement des fonctions sociales : passage d'une simple fonction de service aux enseignants et d'une logique de conservation patrimoniale, à une fonction éducative en direction des élèves.

La documentation scolaire, quant à elle, est devenue un support des méthodes pédagogiques, avec l'usage du document comme « *instrument de contrôle et de vérification* » dès 1952. Mais « *l'usage et le statut de la documentation ne peuvent être séparés des modèles d'enseignement, écrit-il l'inspecteur, eux-mêmes fortement liés au rapport qu'entretiennent culturellement et philosophiquement une société avec la connaissance et le savoir ainsi qu'avec leurs modes de production, de diffusion et de transmission* ». Le modèle magistral qui a tenu pendant deux siècles ne tient que peu en compte du rôle du document dans la formation des élèves. La vision encore restrictive de l'usage des ressources documentaires évolue petit à petit (les programmes de 1996 par exemple introduisent pour la première fois la notion de « compétence documentaire » en classe de 6<sup>ème</sup>) mais le document reste considéré comme support d'information et de connaissance disciplinaire, plus qu'une source de connaissance qui implique de savoir connaître les codes de recherche informationnelle et de savoir évaluer les sources.

La multiplication des supports (papier, magnétiques, numériques) ainsi et la redocumentarisation qui va de pair avec l'essor considérable d'Internet, de même que l'essor du Web 2.0, vont participer à attribuer un rôle de plus en plus fondamental de la

documentation dans les processus d'apprentissage. En effet, les enjeux récents soulevés précédemment, auxquels s'ajoutent la « désinformation » liée aux rumeurs ou infox, ou encore de « l'homophilie » (boyd, 2010) qui réduit le débat public sur les réseaux sociaux à un espace partagé uniquement avec des internautes qui ont les mêmes opinions que soi, engagent le « régime des opinions » et questionnent profondément « *la démocratie à l'âge de la post-vérité* » (Rosanvallon, 2018).

La publication de la circulaire 2017 sur les nouvelles missions des professeurs documentalistes, marque l'importance accordée à l'EMI dans ce contexte de besoin croissant de formation des élèves à la culture numérique. Elle ouvre aussi la perspective d'un CDI, non pas perçu comme simple bibliothèque par les élèves et les équipes éducatives, mais comme lieu réel d'éducation et de formation de la pensée critique. Il ne s'agit plus seulement d'orienter les élèves en fonction de leurs besoins ou centre d'intérêt par la mise à disposition d'outils de médiation permettant de les rapprocher de l'information, mais aussi de les former concrètement à la logique du classement des connaissances, à l'éditorialisation qui va de pair avec l'économie de l'attention, au croisement et à la fiabilité des sources, etc. Autrement dit : apprendre aux élèves à se repérer dans les flux d'information, afin qu'ils puissent savoir faire leur place dans l'environnement numérique en ayant les connaissances et capacités à appréhender les droits et les devoirs à l'intérieur dans cet espace.

Ces objectifs sont partagés par l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques et du monde de la recherche, tandis que la formation tarde finalement à être généralisée. A ce constat, plusieurs causes : tout d'abord, les professeurs documentalistes sont trop peu nombreux face au nombre d'élèves à former par établissements scolaires ; ensuite, il semble que les équipes éducatives n'aient pas nécessairement pris la mesure du rôle et des missions qui leurs sont attribués en matière d'EMI ; enfin, cette éducation transversale nécessite un travail collaboratif de toutes les équipes en place pour que le documentaliste puisse réellement être « maître d'œuvre » de l'EMI. Ce dernier point suggère l'importance de la mise en œuvre d'une politique documentaire au sein de l'établissement afin que soit intégrée une culture informationnelle pensée aux plus près des besoins recensés dans chaque établissement scolaire par les différents usagers (élèves, mais aussi enseignants, personnel médico-social, etc.).

La politique documentaire, conçue collectivement (Durpaire, 2004), ainsi qu'une formation en EMI progressive et adaptées aux besoins des élèves, rejoint l'idée d'un CDI comme « commun » de la connaissance. Louise Merzeau et Hélène Mulot (2017) allaient déjà dans ce sens lorsqu'elles arguaient que l'école doit penser le numérique, non dans une conception instrumentale « *formatant des élèves dociles* », mais comme un environnement à



investir en formant les élèves collectivement. « *L'enseignement des communs, écrivent-elles, combine les enjeux pédagogiques, démocratiques, éthiques et philosophiques et développe un apprentissage critique des dispositifs, des modes de gouvernance et des logiques communautaires* ».

Cette passionnante et nécessaire formation des élèves à la culture numérique, et à l'appréhension des *communs de la connaissance* comme socle du vivre ensemble n'est pas qu'une théorie hors sol. Elle doit prendre appui sur les contextes spécifiques de chaque établissement afin d'être élaborée en fonction des besoins recensés ou exprimés par les acteurs. C'est ce dont il va être question dans les parties suivantes, avec une première focale sur l'état du CDI à mon arrivée en tant que stagiaire en septembre 2019.

## **2- Etat des lieux : Un CDI qui se meurt**

Le CDI du collège est situé dans l'enceinte d'une Cité scolaire parisienne, dans un bâtiment architectural imposant qui date de 1890. Particulièrement spacieux en comparaison avec les CDI d'autres collèges parisiens, il est formé de cinq pièces enfilade, d'une cinquantaine de mètres de longueur. Son caractère assez intime voire charmant, tient du fait qu'il occupe toute une aile de l'un des bâtiments, au deuxième étage sous les combles. Pour autant, il reste très éloigné de la salle des enseignants et très isolé du reste de la communauté éducative.

Seules les deux premières sont ouvertes aux élèves : elles comprennent la mise à disposition des documentaires et fictions, des tables et poufs pour installer les élèves ainsi que 4 postes informatiques. La salle attenante – qui pourrait mettre à disposition 8 autres postes informatiques – n'est jamais ouverte aux élèves et aucune activité pédagogique n'y est mise en place. Elle accueille par contre les conseils de classe et des journées de formation professionnelle. La pièce suivante, de grande taille, n'est jamais utilisée sauf pour entreposer les manuels scolaires. Elle contient des centaines d'ouvrages qui devraient être désherbés ou remis dans le fonds documentaire à disposition des élèves. Enfin, la dernière pièce est une réserve dans laquelle sont entreposés les cartons de nouveautés, les séries de livres achetés par les collègues de français et les rebuts.

A première vue, ce CDI paraissait être un lieu idéal de stage mais les premières constatations de l'état déplorable du fonds documentaire (2.1), ainsi que l'absence quasi totale d'investissement de la communauté éducative au CDI (2.2), de même que les usages

occupationnels des élèves (2.3) m'ont incité à élaborer une stratégie de dynamisation qui ne partait de rien et pour laquelle tout était à construire. Cette partie dresse donc l'état des lieux des pratiques des différents (non)usages du lieu à mon arrivée en septembre 2019 ainsi que le travail de gestion qui a été mis en place, avant de pouvoir aborder, en troisième partie, les différentes actions éducatives mises en place durant l'année scolaire 2019-2020.

## 2.1 Un fonds documentaire détérioré

A mon arrivée en septembre 2019, j'ai vite constaté que l'état du fonds documentaire était particulièrement détérioré. Un travail de gestion très conséquent a permis de nettoyer en partie la base BCDI, de procéder à la cotation et au désherbage de plusieurs centaines d'ouvrages. Les statistiques de fin d'année devaient permettre de valoriser ce travail de fond. Malheureusement, l'annonce de la fermeture des établissements scolaire le jeudi 12 mars 2020 ne m'a pas permis ni de récupérer une copie de la base BCDI pour analyser les statistiques des actions de gestion réalisées, ni de finaliser mon objectif principal qui était de procéder à l'inventaire des ouvrages physiquement présents dans le CDI ; car l'un des problèmes centraux qui – de ce fait – va demeurer hélas à la rentrée prochaine, tient dans l'incohérence entre la base informatisée et le fonds documentaire réel.

### *Description du fonds documentaire*

Comme indiqué précédemment, le fonds documentaire de la période qui précède septembre 2019 est particulièrement dégradé. Sa description, loin d'être passionnante, en est d'autant plus importante. En effet, un CDI ne peut avoir de sens éducatif que lorsque le système informationnel est structuré et que ses ressources sont adaptées aux besoins de ses usagers.

Le système Intégré de gestion de Bibliothèque BCDI fait état dans sa base de 11 860 exemplaires enregistrés dont 6 368 en service. Le fonds documentaire physique – hors périodique et hors ressources numériques - est censé être constitué de 4 426 exemplaires. L'analyse du statut des ouvrages « en service » fait état de la présence de : 1 854 ouvrages de fictions ; 2 556 documentaires ; 1 062 exemplaires enregistrés sous le statut « autre » parmi lesquels, de nombreux romans, BD, documentaires ; enfin, 846 dont le statut est « vide ». Ces deux éléments indiquent qu'il existe de nombreuses erreurs dans la base BCDI (cf. illustrations ci dessous) mais surtout que les ouvrages « sans cote » ne peuvent être ni rangés,

ni retrouvés. Erreurs, auxquelles s'ajoutent de nombreuses fautes d'orthographe dans les noms d'auteurs, les titres de livres et les éditeurs, qui complexifient encore la recherche d'ouvrages au sein du CDI.

**Olympe de Gougues**  
Bocquet et José-Louis  
Publié en 2016 par Casterman  
Mariée et mère à 18 ans, veuve aussitôt après, se fera désormais appeler Olympe de Gougues.

Cote	Emplacement	Statut
C		Disponible

Localiser le document

La notice est ici à reprendre puisque le nom de l'illustrateur (Catel) n'apparaît pas tandis que le prénom de l'auteur apparaît à sa place.

**Les cryptides. Tome 1 : À la poursuite du kraken**  
11 exemplaires

Cote	Emplacement	Statut
Autres mondes CRY		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible
		Disponible

Localiser le document

Onze exemplaires du Tome 1 des *Cryptides* d'Alexandre Moix sont disponibles mais sans cote, les exemplaires sont introuvables.

De plus, le fonds documentaires est vieillissant. Sans faire le tour de cette question, il importe de souligner quelques constats : certains ouvrages ne supportent pas d'être ouverts sous peine de se déchirer, certaines éditions de documentaires datent des années 1990/2000 et leurs illustrations ne correspondent évidemment plus aux attentes des élèves ; les Annabrevets disposés sur les étagères à destination des élèves datent des années 2010 et ne correspondent plus aux programmes ; les armoires sont remplies de manuels scolaires des années 1990 et le Kiosque Onisep (heureusement caché dans une armoire) date des années 2000. Aussi, l'analyse des dates d'édition des exemplaires en service va dans ce sens puisque seuls 1 041 exemplaires ont été publiés entre 2010 et 2020<sup>5</sup>.

L'un des éléments les plus problématique concerne les cotes puisque non seulement des centaines d'exemplaires n'en ont pas<sup>6</sup>, mais encore, l'analyse papier du récolement de l'ensemble des exemplaires (hors périodiques) enregistrés dans la base BCDI avant mon arrivée - soit plusieurs centaines de feuillets au total – a permis de recenser :

- 1 224 documentaires cotés selon la classification Dewey ;
- 831 romans, rangés dans les étagères basses datant tous d'avant 2014, sont cotés de manière traditionnelle (avec les trois premières lettres du nom de l'auteur) mais l'analyse

<sup>5</sup> L'analyse statistique des dates d'édition montre que 514 exemplaires datent d'avant 1990 ; 703 sont publiés entre 1990 et 2000 ; 1144 entre 2000 et 2010 et 1595 n'ont pas de date de parution renseignée.

<sup>6</sup> 2107 cotes sont vides dont au moins 778 exemplaires de fictions ou documentaires.

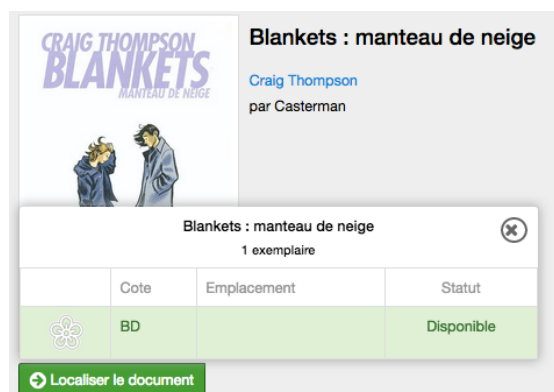
visuelle suggère que les cotes sont à refaire car, écrites à la main, elles sont devenues illisibles ;

- tous les ouvrages, entrés au CDI depuis 2015 approximativement (plus de 800), sont rangés dans des bacs thématiques (« Animaux », « Aventure », « Dur à vivre », « Histoires courtes », etc.). Leurs cotes ne sont pas sur les tranches des livres mais sur la première de couverture ce qui rend impossible le classement par ordre alphabétique ; d'autant plus que leur cote répond à une logique très personnelle, reprenant les trois premières lettres du nom du titre du livre (« Dur à vivre QUA » pour *Quand je serai grand, je serai Nana Mouskouri*, de David Lelait-Helo) ;



- Les BD qui ne sont pas rangées par séries sont difficilement trouvables dans les bacs. La base BCDI, ne reprend souvent que des titres partiels (sans titre de série par exemple). Elles sont cotées selon trois modalités :

- o 158 avec les trois premières lettres du nom de l'auteur ;
- o 636 Bandes dessinées cotées « BD » avec la première lettre du nom de l'auteur ;
- o 158 ne sont cotées qu'avec l'identifiant « BD ».



- Les mangas n'ont pas tous de cote. Lorsqu'ils en ont une, elle n'est jamais apposée sur la tranche : non seulement les séries ne peuvent donc pas être rassemblées, mais surtout, les numéros des séries ne se suivent absolument pas, il y a souvent trois ou quatre exemplaire du premier numéro sans que la suite ait-été commandée ;

- Aucune cote spécifique pour les pièces de théâtre dont le fonds est à refaire entièrement (les éditions sont parfois extrêmement anciennes et certains ouvrages ne supportent plus qu'on les ouvre).

Cette analyse reste toute relative car, n'ayant pas eu le temps de procéder à l'inventaire (du fait de la nécessité de reprendre l'ensemble des cotes en amont, cf. ci-dessous), elle ne tient pas compte des exemplaires disparus. À cela s'est ajoutée une autre difficulté, celle de devoir rassembler des ouvrages faisant parti du fonds, mais rangés dans des commodes fermées dans les pièces adjacentes. Il a donc fallu les réintégrer dans le fonds accessible aux élèves après désherbage.

En définitive, les divers systèmes de cotation qui co-existaient dans ce CDI sont liés aux pratiques des collègues successifs y ayant travaillé. Du fait de cette coexistence, et du fait des cotations par titre d'ouvrages et non par auteurs, il était, assez improbable de pouvoir retrouver un livre au CDI en utilisant sa cote, donc, de surcroît de pouvoir satisfaire les demandes des élèves. Il était aussi difficile de leur expliquer la pertinence et la logique du classement des connaissances et de procéder aux séances d'initiation à la recherche documentaire. Le portail numérique du CDI du collège, consultable à cette adresse : <https://0752536z.esidoc.fr/>, est autant inutilisable que la base est obsolète. Son utilisation dépend de la finalisation du travail de gestion présenté ci-après.

### *Un travail de gestion conséquent...*

Face à ce constat d'un fonds documentaire ad-hoc, il a été de procéder au désherbage de l'ensemble des ouvrages avant de re-coter tous les ouvrages et de reprendre chacune de leur notice sur BCDI. Après ce travail, il sera possible d'éditer la liste des ouvrages afin de procéder à un récolement qui permettra de déterminer réellement le nombre et la nature des ouvrages qui constituent le fonds documentaire. Ainsi, les élèves pourront avoir accès à un catalogue correctement renseigné du portail numérique et pourront faire usage du CDI dans toutes ses potentialités (physiques et numériques).

Les actions de gestion suivantes ont été réalisées :

- Un premier **désherbage de l'ensemble du fonds**, à l'exception des pièces de théâtre dont le fonds me semblait à réinvestir totalement, sans pour autant être un objectif à atteindre dans l'urgence. L'intégralité des ouvrages dés herbés a été mis au pilon et déclaré comme tel dans la base BCDI. L'association de quartier *La petite rockette* devrait venir récupérer tous les cartons de livres<sup>7</sup>.

- Les armoires des pièces non accessibles aux élèves ont été entièrement vidées des romans cotés. Les centaines d'ouvrages n'étant pas répertoriés dans le fonds documentaire (comme les manuels scolaires des années 1990), de même que les dizaines d'ouvrages de l'ancien fonds documentaire du CDI du lycée mis au pilon, restent en attente d'être récupéré par l'association ;

- La reprise des **cotes de l'intégralité des mangas** et le **regroupement par série des BD**, ont permis de rendre visibles et accessibles les différentes séries et auteurs. Les élèves ont vite remarqué l'intérêt du classement ;

- **L'archivage d'un fonds de BD** qui ont marqué l'histoire du genre dans l'optique –à termes - de pouvoir réaliser des séquences spécifiques sur l'histoire de la BD ;

- Par manque de temps, **la reprise de la cotation de l'ensemble des documentaires n'a pas pu être actualisée** selon la classification Dewey. Constat actuel et piste d'actions : *Les étiquettes sont tellement vieilles que leur lecture est rendue difficile sur de nombreux exemplaires, d'autant plus que certaines se décollent de la tranche. Il faudrait harmoniser l'ensemble avec des codes couleurs et une signalétique efficace. De plus, l'intégralité de ce fonds doit être actualisé par des documentaires plus récents. L'achat d'ouvrages sur les animaux, l'adolescence, le corps, la sexualité, les conduites à risque, le développement durable, l'engagement citoyen, etc. doit être particulièrement investi.*

- **La quasi intégralité des cotes des romans a été reprise pour une harmonisation et un rangement par ordre alphabétique.** Il reste pour autant quelques bacs thématiques dont la cote reprend les trois premières lettres du titre. *Ces cotes doivent être modifiées sur les exemplaires ainsi que dans la base BCDI.*

Une des limites de ce travail pourtant conséquent repose dans le fait que les exemplaires qui ne sont plus dans le fonds documentaire mais qui n'ont pas été

---

<sup>7</sup> Contacter [yannick.bouquard@gmail.com](mailto:yannick.bouquard@gmail.com)

sortis de la base, apparaîtront dans BCDI et e-sidoc tant que l'inventaire n'a pas été réalisé.

### *En vue d'une mise à disposition ciblée des ressources pédagogiques et documentaires*

La première séance pédagogique réalisée dans l'année permet d'illustrer des difficultés qui émanent de cette situation. Ayant proposé une séance d'initiation à la recherche documentaire pour une classe de 6<sup>e</sup>, il s'est avéré que l'utilisation du portail e-sidoc n'était pas réalisable en l'état. Les élèves devaient faire une recherche sur les premières écritures mais les ressources proposées – hors ressources numériques – étaient introuvables dans le fonds : les périodiques n'étaient pas archivés et les documentaires avaient disparus. Il a donc fallu que j'actualise en amont de la séance les résultats afin que les élèves puissent réellement avoir accès aux ressources proposées. La séance n'a donc pas été reconduite pour les autres classes. Dans la mesure où le travail de gestion permettra la reprise des cotes du fonds documentaire, l'utilisation du portail e-sidoc sera rendue possible et la/le professeur documentaliste en poste l'année prochaine pourra enfin proposer ces séances d'initiation à la recherche documentaire.

Le travail de gestion a donc été considéré comme prioritaire. Il a été particulièrement chronophage, tant chaque cote était à reprendre physiquement, de même que sa notice sur la base BCDI. Du fait de la fermeture rapide des établissements scolaires le 13 mars 2020, je n'ai, hélas, pas pu atteindre les objectifs de gestion que je m'étais fixé. Mais surtout, le statut de stagiaire, du fait de son départ en fin d'année, ne permet que peu d'ancrage au sein de l'équipe éducative et pédagogique. Or, le fait qu'aucun bilan d'activités n'ait été rédigé ces dernières années, qu'aucune veille spécifique ni politique de communication n'aient été mises en place et qu'aucune politique documentaire n'ait jamais été élaborée de manière conjointe au sein de l'établissement, ralentissent considérablement les possibles actions ; d'autant plus que l'établissement n'a pas de projet pédagogique constitué à l'intérieur duquel il aurait été possible de puiser des axes de travail pour alimenter le CDI en ressources adéquates<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> De même, l'e CDI virtuel à travers son espace numérique n'a pas été très investi et doit d'être entièrement remodelé.

Le questionnaire proposé à l'ensemble de la communauté éducative (cf. 2.2) montre que les équipes ne connaissent pas le fonds documentaire.

Or, le ciblage des ressources pédagogiques et éducatives ne peut se faire totalement

hors sol. D'où l'intérêt fondamental de la mise en place d'une politique documentaire qui interpelle tous les acteurs (Durpaire 2004), afin de répondre au mieux aux besoins informationnels des équipes et ainsi de les impliquer plus avant dans la vie du CDI (cf. 3.1).

Le fonds documentaire correspond à vos besoins d'information

43 réponses



## 2.2 L'absence d'engagement de la communauté éducative au CDI

L'analyse des résultats du questionnaire « Etats des lieux des pratiques et désirs d'avenir » corrobore les observations faites durant l'année d'absence d'actions à visée pédagogique et éducative menées en partenariat avec le professeur documentaliste du collège.

### Encart sur l'enquête « CDI du collège : Etats des lieux rêves d'avenir »

La Cité scolaire, dans son ensemble rassemble 126 enseignants et 42 membres du personnel pour accueillir 445 collégiens, 1060 lycéens et 75 CPGE.

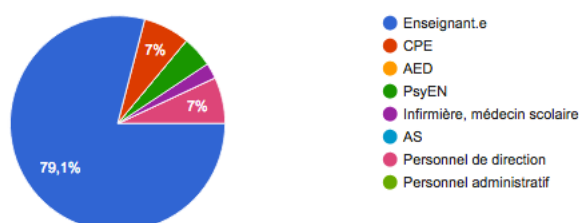
Le questionnaire a été proposé aux enseignants travaillant sur le collège et à l'ensemble des membres de la direction, de la vie scolaire s'occupant du collège, de l'équipe médico sociale et aux deux PsyEN de l'établissement.

Au total, 43 réponses ont été recueillies, ce qui représente quasiment la moitié de la population enquêtée.

L'échantillon est constitué de 79% d'enseignants, de 7% membres de la vie scolaire, 7% membres de la direction et les 7% restant sont PsyEN et infirmières scolaires.

Votre statut actuel :

43 réponses



Le taux de réponse féminin est largement majoritaire (81,4%).

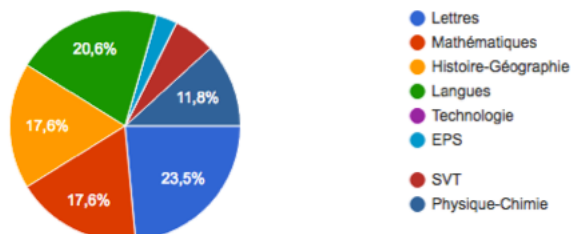
77% sont titulaires, 9% TZR et les 7% de contractuels sont majoritairement membres de la vie scolaire.



Concernant les 34 enseignants ayant répondu au questionnaire, il importe de souligner le panel large de disciplines qu'ils représentent. Mise à part les arts plastiques, l'éducation musicale et la technologie qui ne sont pas représentés, 8 personnes sont enseignants de lettres, 7 sont professeurs de langues, 6 enseignants d'histoire-géographie, 6 professeurs de mathématiques, 4 de physique-chimie, 2 de SVT et un professeur d'EPS.

Votre discipline :

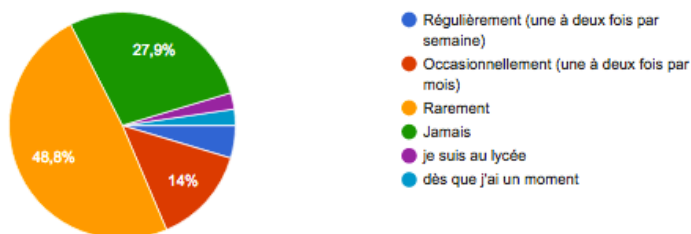
34 réponses



Toutes catégories confondues, les réponses sont unanimes. Les taux de fréquentation du CDI sont particulièrement bas (4,7% régulièrement et 14% occasionnellement), d'autant plus qu'ils prennent en compte les nouvelles actions de dynamisation du CDI sur cette même période : les personnes ayant répondu positivement sont celles avec qui des projets ont été mis en place sur l'année en cours.

Vous fréquentez le CDI du collège :

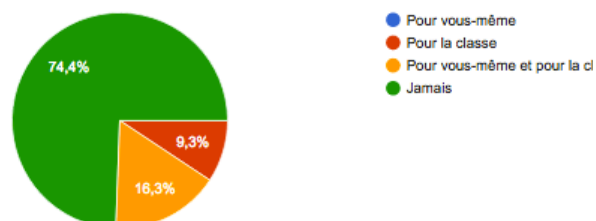
43 réponses



Dans cette logique, il n'est pas étonnant que 74,4% des personnes interrogées affirment n'emprunter aucun livre. Les proportions sont similaires pour ce qui concerne l'utilisation du portail documentaire e-sidoc, dont l'existence n'est même pas connue pour 27,9% des membres de la communauté éducative.

Vous empruntez des ouvrages au CDI ?

43 réponses



Ces résultats ne sont pas le fruit d'un désintérêt pour l'espace de ressources que représente le CDI, mais bien plutôt qu'un désengagement progressif des enseignants du fait qu'aucune action éducative n'ait été mise en place ces dernières années. Si la vie scolaire, quant à elle, ne fait pas non plus preuve d'échange coordonné avec le professeur documentaliste, c'est aussi par ce qu'elle a été profondément remodelée et que ses membres viennent pour la plupart d'arriver au collège.

### *La vie scolaire remodelée*

Les membres de la communauté éducative interrogés forment une équipe nouvellement installée puisque 44% n'occupe leur fonction que depuis moins de 2 ans (3 sont contractuels et une est stagiaire). Au total, les deux tiers ne travaillent dans cet établissement que depuis une ou deux années ; l'autre tiers y est en poste depuis 5 ans maximum (principalement les membres de la direction).

En effet, à la rentrée 2019, l'équipe de vie scolaire est quasiment entièrement remodelée sur le site du collège. Sous la direction d'une principale qui, elle aussi, fait sa première rentrée dans cet établissement, deux CPE sont nouvelles ainsi que l'ensemble de l'équipe des 12 AED. Il en est de même pour les deux infirmières ainsi que la PsyEn qui, par ailleurs, exercent depuis moins de deux ans dans la profession.

Ce constat de départ explique en partie le fait qu'il n'y ait pas d'actions éducatives pérennes mises en place en direction des élèves mais aussi le fait que 44% des personnes interrogées assument ne jamais avoir mis en place de projet avec un professeur documentaliste. Sans surprise, ce sont donc celles et ceux qui sont en poste depuis le plus longtemps qui répondent positivement à cette question (55%).

De manière générale, et aussi pour des raisons architecturales, ils sont tous distanciés du CDI du collège : les deux tiers indiquent qu'ils ne viennent jamais ou rarement au CDI puisque leur motif principal de venue concerne les convocation à des réunion, formation et conseil de classe dans la salle adjacente ; aucun d'entre eux donc, n'emprunte d'ouvrage au CDI, ni n'utilise le portail documentaire (8 personnes sur 9 déclarent d'ailleurs ne pas avoir connaissance de son existence). Dans la même lignée, ils déclarent ne pas assez bien connaître le fonds documentaire pour dire s'il correspond ou non à leurs besoins informationnels.

### *Des enseignants favorables au réinvestissement du CDI*

Du côté des enseignants, l'ancienneté dans le poste est bien plus importante puisque 85% d'entre eux enseignent dans la fonction publique depuis plus de 11 ans, dont 50% depuis plus de 20 ans<sup>9</sup>. Cette ancienneté explique que les deux tiers déclarent avoir déjà travaillé par le passé avec un professeur documentaliste.

Par contre, mis à part une enseignante de lettres venue en début d'année pour découvrir les séries de livres entreposés au fond de la réserve, et une enseignante d'anglais TZR venue emprunter les DVD de langue pour finaliser ses cours, peu d'enseignant n'est venu faire de demande spécifique au CDI. D'où les taux assez élevés qui marquent leur absence de fréquentation du CDI : 79% des enseignants affirment ne « jamais » y venir (35%) ou rarement (44%). Leur motif principal de venue (70%) concerne – comme les autres membres de la communauté éducative – les « convocations à des réunion, formation et conseil de classe » dans la salle adjacente<sup>10</sup>. Le fonds documentaire est donc peu connu (68% déclarent ne pas le connaître), tandis que 18% suggèrent qu'il n'est pas toujours adapté à leurs besoins informationnels. Il faut souligner que ces derniers sont en partie les enseignants avec qui j'ai démarré un projet de réactualisation du fonds et qui, de ce fait, ont constaté les manques. Aussi, l'utilisation du portail documentaire est inexistante pour 56% d'entre eux, et 20% ne savaient même pas qu'un portail existait. Les 23% restant affirment l'utiliser, mais après vérification, il s'avère que ces réponses positives ne concernent en fait que le portail e-sidoc du lycée.

Ce constat d'un manque d'investissement de la part de la communauté enseignante dans la dynamique du CDI ne semble pas être rédhibitoire. En effet, les 11 enseignants déclarant ne jamais avoir encore travaillé avec un professeur documentaliste arguent majoritairement par la « difficulté de trouver du temps de concertation » et par le « manque du temps dans leur progression disciplinaire ».

Mais surtout, l'ensemble des enseignants interrogés suggère concrètement la plus ou moins grande importance des différents domaines d'intervention possibles du professeur documentaliste dans des projets collaboratifs. Ces priorisations sont fortement liées aux disciplines dans lesquelles exercent les enseignants.

---

<sup>9</sup> Par ailleurs, presque la moitié des personnes interrogées travaille sur le site du collège depuis plus de 6 années consécutives, dont 23,5% depuis plus de 11 ans.

<sup>10</sup> Il semble, d'après les observations réalisées durant l'année scolaire, que les autres motifs de venue (9 disent emprunter des livres, 7 consultent des ressources documentaires, 2 viennent utiliser les ordinateurs avec les élèves, etc.) se réfèrent en réalité aux usages qu'ils peuvent avoir auprès du CDI du lycée.

En effet, les enseignants d'histoire-géographie considèrent à plus de 80% que la formation à l'info-documentation et l'éducation au jugement (pluralité de la presse, EMI) sont prioritaires ; tandis que 100% des enseignants de lettres jugent que c'est l'ouverture artistique et culturelle qui prime, suivie de l'incitation à la lecture (88%). Les professeurs de langues se situent à cheval sur ces priorités puisqu'ils considèrent tous l'ouverture culturelle et artistique comme un axe prioritaire (100%), suivi de la formation à l'info-doc (86%) et de l'incitation à la lecture (71%). En SVT, l'élaboration de projets collaboratifs est jugée très importante à 83%, de même que les travaux autour du développement durable. En mathématiques par contre, aucun domaine spécifique ne se dessine clairement. Si le travail collaboratif avec le professeur documentaliste autour de l'acquisition d'une culture numérique n'est pas du tout jugé prioritaire, l'info-documentation l'est à 50% de l'effectif interrogé, et c'est l'éducation à l'orientation qui concentre le plus fort taux d'approbation avec 67% de réponses positives.

### **2.3 Les usages occupationnels des élèves au CDI**

Bien qu'ils aient toujours été, dès le début de l'année scolaire, assez nombreux à venir au CDI pendant les permanences et pendant les récréations, il a fallu questionner avec eux certaines de leurs habitudes. Le premier point qui me paraissait problématique a concerné l'utilisation des ordinateurs qui était trop « libre » à mes yeux. Les élèves arrivaient par groupe, en me demandant de piocher parmi la pile des carnets de correspondance les « quatre heureux élus » qui allaient pouvoir surfer sur internet. Aucune logique de recherche documentaire n'était alors envisagée puisque les élèves déjà habitués à venir au CDI pouvaient sans gêne visionner des films en streaming, jouer à des jeux vidéo de leur choix, écouter des youtubers, etc. J'ai donc insisté particulièrement sur la nécessité d'accorder une priorité aux élèves ayant des recherches à mener pour leurs travaux disciplinaires, ensuite, j'ai ajouté deux onglets sur le site e-sidoc afin que les élèves puissent rapidement se référer à l'encyclopédie collaborative pour les élèves Vikidia et à accéder à l'offre éducative de contenus multimédias Lumni (anciennement France-tv-education). Lorsque les élèves étaient soit trop nombreux, soit très dissipés, j'ai fait le choix de ne pas donner accès aux ordinateurs afin de leur proposer d'autres activités (cf 3.1).

Le second point problématique concernait le rangement désordonné des fictions qui ne permettait pas d'assouvir les envies de lecture. Les premières semaines, je me suis donc vue chercher des ouvrages censés être dans la fonds mais introuvables sur les étagères.

Du côté des BD et mangas, les élèves sont nombreux à en être amateur. Habités à chercher dans ce désordre de livres non cotés et à ne rien ranger, les élèves n’y trouvaient rien d’anormal mais il a fallu rapidement que je procède au désherbage des mangas et BD pour les ranger suivant le système de cotation traditionnel. Ainsi, les élèves ont pu changer leurs habitudes de lecture scandée par l’obligation de changer continuellement de série, et ont pris goût au fait de retrouver facilement les suites des séries qu’ils avaient envie de lire.

Ce premier résultat positif, devait être la prémisse de plusieurs changements des habitudes des élèves au sein du CDI, dans l’objectif de faire en sorte que les élèves s’y impliquent et s’y considèrent acteur plus que spectateur.

### **3- Faire vivre le CDI comme commun de l’enseignement**

Ces constats d’un CDI quasi à l’arrêt, ou du moins bien en deçà de ses capacités, n’ont été vécus comme un frein que les premières semaines de stage. Les professeurs documentalistes, à travers leurs diverses publications<sup>11</sup> livrent régulièrement les alternatives qu’ils mettent en place pour s’adapter aux différents cas de figure auxquels ils sont confrontés dans leurs CDI respectifs. Pour tenter d’impulser une dynamique d’ensemble, j’ai donc « frappé à toutes les portes » : à celle de l’intendance pour demander le renouvellement des ordinateurs, aux enseignants disciplinaires mais aussi aux membres de l’équipe médico-sociale pour demander des listes d’ouvrages indispensables à leur yeux, à la vie scolaire pour connaître les projets qui allaient être proposés aux élèves. Ainsi, l’action privilégiée a été de réactiver le fonds documentaire à partir des besoins exprimés et recensés (3.1), donner aux élèves présents au CDI des responsabilités afin de les mobiliser autrement que dans un consumérisme passif (3.2), et enfin impulser des partenariats avec des collègues autour d’objets d’Education aux Médias et à l’Information (3.3).

---

<sup>11</sup> InterCDI, ou les sites docspourdocs et L’odyssée d’Ln, etc.

### 3.1 Un CDI adapté aux besoins informationnels de ses publics

En arrière fond du travail de gestion rendu nécessaire par l'état déplorable du fonds documentaire, ma volonté était d'impliquer tous les acteurs pour qu'ils se ressaisissent du CDI comme un commun, espace appartenant à l'ensemble de la communauté. Comme le budget annuel du CDI collège est conséquent (presque 5000 euros à l'année), c'est à travers l'enrichissement du fonds documentaire que je me suis attelée à la tâche.

**L'enrichissement du fonds** a été amorcé dès octobre avec la 1<sup>ère</sup> commande d'ouvrages de l'année scolaire et poursuivi en février<sup>12</sup>. J'ai commencé à compenser les manques suivants :

- Achat des lectures cursives en histoire-géographie et lettres (cf. ci-dessous) afin que les élèves puissent trouver au CDI des exemplaires des ouvrages sur lesquels ils sont amenés à faire des exposés<sup>13</sup> ;
- Achat de courts romans<sup>14</sup> pour les « petits lecteurs » et « classiques de la littérature abrégée » pour les élèves non francophones. Ils peuvent être mis en valeur comme étant de l'ordre de la « lecture rapide » dans une boîte qui pourrait s'appeler « Top chrono » pour éviter tout stigmatisme, utilisables lors des dispositifs « Silence on lit » où lorsqu'un élève qui a peu de temps devant lui ne sait pas quoi lire.
- Des numéros de revue ONISEP pour alimenter le Kiosque en version papier et ainsi pouvoir permettre aux enseignants de parfaire le Parcours Avenir des élèves.
- Achat des Annabrevet 2020 pour permettre aux élèves de 3<sup>ème</sup> de s'entraîner ;
- Pour satisfaire les nombreux lecteurs de BD et mangas : achat de nouveautés et de numéros spécifiques pour reconstituer les séries existantes afin que les élèves puissent procéder à une lecture progressive ; puis achat de BD et mangas de la sélection 2020 du Festival d'Angoulême et BD sur des thématiques historiques ;
- Développement d'un petit fonds permettant à termes l'éducation aux médias et à l'information et répondant à la thématiques du « Journalisme sans frontière » de la Semaine de la presse et des Médias à l'école ;
- Achat de livres proposés par les élèves.

---

<sup>12</sup> Le nombre de nouvelles acquisitions sur la période de septembre 2019 à février 2020 est d'approximativement 360 ouvrages (contre 165 sur l'année scolaire 2018-2019).

<sup>13</sup> Arrivés trop tardivement, ils n'ont pas pu servir concrètement aux élèves qui devaient réaliser des exposés en début d'année, et il serait nécessaire de demander à l'ensemble des enseignants – toute discipline et niveaux confondus – leur bibliographie pour constituer un fonds documentaire adapté ;

<sup>14</sup> La collection Petite Poche aux éditions Thierry Magnier rassemble des auteurs de grande qualité (Susie Morgenstern, Jean-Claude Mourlevat, Murielle Szac, etc.) sur des sujets d'actualité. Des fiches pédagogiques sur disponibles sur le site <http://www.petitepoche.fr/>

Les **abonnements aux périodiques** se devaient aussi d'être complètement renouvelés et repensés en fonction des publics : le présentoir contenait plusieurs titres auxquels le CDI n'était plus abonné depuis plus ou moins longtemps (*Papillote, Le petit Léonard, Je bouquine* et *Images Doc*) et de nombreux titres de périodiques apparaissent dans la base alors qu'ils ne sont pas disponibles car non archivés. Aussi, après avoir fait le choix de conserver les abonnements à *Géoado* et *Sciences et vie junior* – qui, à défaut d'être empruntés, sont parfois lus au CDI –, d'autres demandes d'abonnement ont été lancées début 2020. Les éditeurs ont tardé à répondre (plusieurs mois d'attente pour les abonnements scolaires). *Okapi* et *J'aime lire max* ont été choisis pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et petits lecteurs tandis qu'*Animeland* (demande de devis restée sans réponse) devrait pouvoir à termes satisfaire les nombreux amateurs de mangas ainsi que les élèves pouvant être incités à lire à travers ces ouvrages accessibles avant d'être amenés à découvrir d'autres registres de lecture.

La politique d'acquisition a cherché à répondre aux demandes explicites des élèves, tout en anticipant les achats de documentaires et fictions pouvant alimenter les programmes et les différents parcours.

Le seul partenariat qui ait réellement abouti à l'enrichissement du fonds, est celui mené avec la PsyEN en vue de la création du Kiosque ONISEP spécial collège – 2020. Comme souligné précédemment, le kiosque n'avait pas été renouvelé depuis des années, il était donc impossible de proposer des actions spécifiques pour approfondir la connaissance des secteurs professionnels par les élèves ni de les accompagner dans leur choix d'orientation. L'abonnement au Kiosque a été ouvert en février 2020, ce qui permettait d'envisager l'ouverture de la salle informatique à de petits groupes d'élèves afin de les aider dans leur recherche de stage en 3<sup>ème</sup> (rédaction de CV, lettre de motivation, recherche par secteurs d'activités, etc.) ou pour les soutenir dans leur orientation professionnelle. *La PsyEN* proposait que l'on élabore ensemble des séances à partir du site internet GPO (*Guide Pour l'Orientation*) dans l'objectif de mettre en place un programme d'aide à l'orientation évolutif de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Seule une séance avec une classe de 4<sup>ème</sup> a été menée avant le confinement, elle a consisté à aider les élèves à définir leur besoin d'information afin d'être en capacité d'effectuer des recherches en fonction des centres d'intérêts professionnels. Le bilan de cette séance est mitigé. Les élèves de 4<sup>ème</sup> ne semblaient pas éprouver le besoin de se projeter professionnellement. Les achats de revues ONISEP et dictionnaires spécialisés qui ont été fait dès la première commande, ne couvrent pas tous les centres d'intérêt des élèves. L'investissement dans ce fonds spécifique doit être renforcé.

Par ailleurs, l'achat d'ouvrages récents (documentaires et fictions) sur la citoyenneté, le développement durable, le bien être, les loisirs créatifs, etc. était nécessaire pour agrémente les futurs projets en lien avec les Parcours et les « éducations à ». Cette liste a été réalisée à partir des propositions d'Eduscol, de la revue spécialisée *Inter-CDI* et des ouvrages de grande qualité édités par De La Martinière Jeunesse. Malgré ces investissements, le renouvellement du fonds doit encore être priorisé, notamment sur tout ce qui concerne le parcours éducatif de santé, en lien avec le personnel médico-social.

L'ambition d'un fonds documentaire adapté aux besoins des différents acteurs implique que le professeur documentaliste connaisse les différents projets qui vont être menés au sein de l'établissement. Les réponses au questionnaire par les membres de la communauté éducative soulignent deux pistes qui pourraient aller dans ce sens. La première serait de mener de larges projets qui impliquent plus d'acteurs pour mener des actions conjointes. La seconde, serait d'instituer une réunion en début d'année avec le professeur documentaliste afin qu'il soit tenu informé des priorités et des divers événements et projets qui vont se dérouler au sein de l'établissement.

Aussi, les réponses sur les projets menés par le passé avec les professeurs documentalistes (9 réponses), permettent de dresser un tableau général des centres d'intérêt des équipes de vie scolaire et de direction : la semaine de la presse et les diverses sensibilisations qu'elle permet (4 réponses dans ce sens), l'ouverture culturelle et artistique à travers les parcours déjà existants (4), l'éducation à la citoyenneté à travers la « Quinzaine de l'égalité et de la fraternité » pour aborder les questions de discriminations sexiste, raciste, homophobe, etc. (3).

Du côté des enseignants, la première étape a consisté à acquérir les ouvrages des bibliographies des enseignants d'histoire-géographie et de lettres qu'ils proposent aux élèves dans le cadre de la lecture cursive. Arguant d'un budget conséquent alloué à l'achat d'ouvrages au CDI, les discussions menées en salle des professeurs ont permis de recueillir d'autres conseils d'achat tout au long de l'année. Les thématiques d'exposés en histoire-géographie qui m'ont été transmises ont permis l'achat de documentaires et romans historiques qui devraient pouvoir servir aux élèves dès l'année prochaine.

Le questionnaire visait aussi à recueillir les différents projets que les enseignants souhaitent mener dans les mois/années à venir. Ainsi, les professeurs de lettres souhaitent : procéder avec les élèves à des recherches littéraires ; travailler sur le thème de la littérature de voyage (réelle et fictive) en élaborant un carnet de voyage imaginaire en 5<sup>ème</sup> ; participer à un



concours de lecture de textes théâtraux jeunesse en partenariat avec le Théâtre de la Ville et travailler l'écriture poétique à travers la constitution d'un recueil sur le thème du paysage).

En histoire-géographie, plusieurs projets sont en lien avec l'EMI et la culture numérique, notamment la participation au prix Bayeux des correspondants de guerre, la réalisation d'un carnet du globe trotter et d'affiches sur la ville du futur ; auxquels s'ajoutent l'organisation de rencontres avec des auteurs et la reconduction de projets menés avec les classes de 5<sup>ème</sup> tels « des poules au jardin », opération « piles solidaires » et accès à l'énergie, l'alimentation au Moyen Age et aujourd'hui.

Les professeurs de langues proposent de travailler la découverte d'une culture, faire des recherches sur webquest et créer des vidéos.

En SVT, sont cités les thèmes de l'éducation à la sexualité et du développement durable ; tandis qu'en mathématiques, certaines classes sont amenées à faire des exposés à partir de BD sur des objets mathématiques ou mathématiciens, des recherche mathématiques (nombre d'or, fractale...).

Le questionnaire proposait de faire d'autres suggestions qui peuvent intéresser directement le documentaliste du collège : 6 enseignants de plusieurs disciplines proposent de participer à des concours de lecture, 2 à des concours d'écriture, 2 autres proposent la création d'un club journal et 2 enseignants d'histoire-géographie seraient intéressés par l'ouverture d'une classe média. Enfin le dispositif « Silence on lit » et la Semaine de la presse sont aussi des projets qui intéressent certains membres de l'équipe enseignante.

L'adaptation du CDI aux besoins informationnels de la communauté éducative et des élèves devait être renforcée par la concrétisation d'un CDI capacitant.

### 3.2 Un CDI capacitant

Dans l'introduction de leur ouvrage remarquable, *À l'école du partage*, les documentalistes Marion Carbillet et Hélène Mulot (2019) écrivent que « *Les communs de la connaissance nous invitent à regarder avec un œil neuf la transmission des savoirs et l'autonomie citoyenne. Avec le numérique, ils permettent de régénérer la dynamique scolaire, pour apprendre à partager, et pour partager les moments d'apprentissage* ». C'est dans cette veine que j'ai essayé de mobiliser les élèves, dans une optique d'apprentissage entre pairs à travers la réalisation d'actions concrètes. Mes conditions de travail lors de cette année de stage ne m'ont pas permis d'intégrer un projet collaboratif déjà existant, mais j'ai tenté de mettre en avant la dimension sociale de l'apprentissage à travers le travail de gestion

conséquent qui m'était imposé pour remettre le CDI en place. En proposant aux élèves d'être acteurs du changement au sein du CDI, j'ai tenté de les former à la compréhension du classement des connaissances (cf. 1-) afin de lier les savoirs avec les besoins de la vie quotidienne du lieu. Pour ce faire, deux actions ont été définies : apprendre aux élèves les principes de gestion ordinaire d'un CDI en les faisant participer au travail de reclassement du fonds documentaire, et favoriser l'incitation à lecture par la fabrication de marque-pages.

### *Quand les élèves se mettent à gérer eux-mêmes l'organisation du CDI*

De nombreuses actions informelles visaient à faire en sorte que les élèves s'emparent du CDI comme un lieu qui leur appartient et qu'ils co-construisent. Un cahier de suggestions de nouveautés à acquérir a été mis à leur disposition. Ils s'en sont emparés très régulièrement et de nombreuses propositions d'achat ont été assouvies.

En fonction de leurs appétences de lecture, certains élèves ont été invités à trier les BD et mangas, les ont rangées par séries ; d'autres ont plastifié les livres afin de valoriser les nouveautés, tandis que d'autres ont participé activement au travail de cotation des romans et à leur rangement par ordre alphabétique. Les heures de permanence au CDI, de même que les pauses méridiennes étaient l'occasion que les élèves volontaires participent activement à la refonte du système de classement du fonds documentaire. L'observation des changements de pratiques a été visible (du fait que ces élèves se sont mis à former les autres en les incitant à respecter le classement) et audible (du fait de l'acquisition de termes techniques propres à la documentation). N'étant présente que deux jours par semaine, j'ai pu aussi observer la frustration que certains élèves demandeurs avaient du fait que je n'avais pas nécessairement assez de temps de préparation pour mettre en place des activités de cotation et de classement. L'estampillage des exemplaires « Mis au pilon » a été l'une des activités qui a permis de résoudre certaines frustrations, tant le nombre d'ouvrages à cacheter était nombreux. Comprenant qu'ils allaient être sortis du fonds, les élèves ont systématiquement demandé à récupérer certains de ces exemplaires.

Dans cette logique de reprise en main du CDI par les élèves eux-mêmes, certains ont aussi été force de proposition. Une petite équipe a décidé d'égayer le CDI au mois de décembre par la réalisation de guirlandes en papier coloré. Je leur ai donc proposé de réaliser un arbre de Noël avec les livres désherbés. Cette action de désherbage de l'ensemble du fonds devait être l'objet d'une action spécifique lors de la semaine du développement durable (30 mai-5 juin) permettant de renforcer le partenariat lancé avec l'association écologique et citoyenne de quartier *La petite Rockette* qui offre une seconde vie aux objets et devait venir

recupérer les centaines d'ouvrages désherbés et ainsi présenter leurs actions et les différentes filières de recyclage du livre.

La reprise du fonds documentaire, et en arrière fonds la valorisation du catalogue du CDI, visait des actions qui n'ont pas pu aboutir mais qui devraient pouvoir l'être à la rentrée prochaine. La modification des dispositions des différents genres (documentaires, contes, théâtre, mangas, romans, etc.) devait être prolongée par le lancement d'un CDI-remix qui visait à faire participer les élèves à cette réorganisation et à la mise en place d'une signalétique documentaire qui devait leur permettre une meilleure appropriation des espaces documentaires. Il était aussi question de leur faire réaliser une plaquette de présentation du CDI avec un plan comme topographie du savoir, afin de pouvoir l'utiliser lors des séances de découverte du CDI pour les nouveaux entrants.

Peu de semaines thématiques ont pu être mis en place du fait du travail de gestion qui a été chronophage et du confinement qui a stoppé de nombreuses actions. Ce n'est pas le cas de la **semaine de valorisation des Bandes dessinées**, lancée en parallèle du Festival international de la BD d'Angoulême, du 3 au 8 février 2020. Le fonds des BD et mangas est riche dans ce CDI, même s'il nécessite d'être actualisé, les élèves y puisent de nombreux ouvrages qui les incitent à persévérer dans la lecture. Pour l'événement, un résumé a été scotché sur chaque exemplaire des séries primées lors des précédentes éditions du Festival afin d'inciter les élèves à les découvrir. Certains titres en compétition cette année sont en commande pour alimenter le fonds documentaires : ils ont donc été mis en valeur sur l'affiche et ont permis d'intriguer les curiosités (notamment à travers la série de manga *My hero academia* très attendue par les élèves).

Les événements et expositions temporaires sont des moments privilégiés pour faire valoir les projets de l'établissement et les actions des élèves. Les enseignants ayant répondu au questionnaire le soulignent lorsqu'ils proposent que le CDI accueille plus régulièrement des expositions temporaires et lorsqu'ils proposent de faire participer les élèves aux affichages des différentes animations du CDI.

### *Quand ce sont les élèves qui incitent à la lecture : les ateliers de marque page*

« Et pourtant, ils lisent » écrivaient les sociologues Christian Baudelot, Marie Cartier et Christine Détérez, dans un article publié en 1999. Confirmant la baisse de la lecture dès le secondaire, ils cherchaient à valoriser les pratiques de lecture hors du champ de la « culture légitime ». Si l'affaiblissement de la lecture en général et dite patrimoniale en particulier est vérifiée, il importe tout de même de souligner l'engouement des jeunes pour les magazines,

la fantasy, les mangas et comics, qui sont des lectures effectives (Détrez, 2017). C'est donc dans une volonté de légitimer progressivement ces genres appréciés des élèves que j'ai souhaité mettre en place un projet médiatique d'incitation à la lecture et à l'écriture par les élèves eux-mêmes. Bien que nombre d'entre eux aient souhaité y participer, le confinement a balayé l'expérience.

La proposition était simple : permettre aux élèves de valoriser leurs lectures par la fabrication numérique de marque-pages destinés à être introduits dans les livres afin que d'autres élèves soient incités à les lire. Le site Web Canva permet, en effet, des réalisations simples puisque le format marque-pages y est proposé. Ces ateliers proposés lors des pauses méridiennes et/ou sur les heures de permanence devaient permettre : la rédaction des éléments bibliographiques et avis de lecteur ou nuages de mots (<https://www.nuagesdemots.fr/>) sur le recto du marque-pages, tandis que le verso devait être l'occasion de réaliser un travail autour de l'image (dessin ou montage photos libres de droit) permettant de recréer l'ambiance du livre afin de favoriser l'expression de soi à travers la culture-remix. Ces ateliers visaient donc aussi l'acquisition d'une culture numérique à travers la manipulation (recherche d'image, création, respect du droit d'auteur). L'exposition des travaux réalisés par les élèves devait permettre de valoriser ce travail collectif auprès de la communauté éducative. Le lancement du projet a eu lieu fin février. Certains élèves étaient directement volontaires (principalement celles et ceux qui s'étaient déjà investis dans les autres activités informelles) et d'autres - « petits lecteurs » ou qui venaient peu au CDI - ont été incités à le faire dès lors qu'ils rendaient les livres empruntés. Une enseignante de français était aussi partante à l'idée de participer avec sa classe à des ateliers marque-pages.

#### Accueillir les élèves habituellement distanciés du CDI

Cet objectif d'accueil des élèves d'ordinaire peu présents au CDI est l'une de mes préoccupations principales. Outre le fait d'avoir valorisé les élèves lecteurs de mangas par la proposition de réaliser ces marque-pages numériques, deux autres actions ont été menées à destination de ce public cible.

L'accueil du projet *Eloquentia* dans la salle informatique a permis la venue d'un public ordinairement absent du CDI. L'objectif d'inciter les jeunes participants (à la limite du décrochage scolaire) à venir au CDI a été efficace. Certains sont venus hors du temps de projet pour finaliser individuellement des exposés et bilan de stage sur les ordinateurs ; tandis que d'autres ont participé à des ateliers informels (couverture de livres par ex.) qui ont été l'occasion de valoriser leurs actions à destination des autres élèves, tout en étant un espace temps informel d'expression de soi.

Dans cette logique d'accueil, et en cohérence avec les actions éducatives d'une des CPE collègue, certains exclus de cours pendant une journée ont fait des Travaux d'Intérêt Généraux

en couvrant des livres et ont été initiés à la cotation des ouvrages selon les types de documents (2 élèves en novembre 2019) ; d'autres ont été aidés dans leurs recherches documentaires lorsqu'ils devaient réaliser des exposés (4 élèves en janvier-février). Ce dispositif d'accueil peut être poursuivi à condition qu'il soit réfléchi collectivement dans une visée éducative et non de passe temps.

Au côté de ces actions informelles, des séances d'Education aux Médias et à l'Information ont permis de dynamiser la vie du CDI en impliquant certains enseignants.

### 3.3 Vers une véritable maîtrise de la culture numérique

L'EMI s'ancre particulièrement bien dans la pédagogie de projet puisqu'elle s'aventure au-delà des disciplines, mobilise des compétences transversales des élèves, tout en interrogeant les usages et enjeux du numérique. Elle permet à l'élève d'apprendre à devenir acteur de sa formation par les apprentissages concrets qui donnent du sens à cette formation. L'EMI est aussi un cadre particulièrement promoteur de la culture des *communs de la connaissance* et de l'appropriation du CDI comme faisant parti de ces espaces de la culture communément partagée. Deux ouvrages récemment publiés mais déjà précieux à plus d'un titre vont dans ce sens<sup>15</sup>. Celui du sociologue Dominique Cardon explicite les enjeux liés à la *Culture numérique* (2019) et l'importance d'éduquer les jeunes générations. Il rend compte du fait que la notion de *communs* est une des principales valeurs d'Internet et du WWW ; un projet politique, utopiste, rassemblant informaticiens et universitaires qui ont décidé d'échanger librement leurs logiciels avant que les industries informatiques les transforment en marchandise. Chacun de ces chapitres peut être l'objet de didactisation des savoirs en la matière afin de former les élèves à une connaissance des enjeux, notamment des algorithmes des GAFAM qui imposent aujourd'hui le classement de l'accès à l'information. Le second est justement une proposition de didactisation de ces savoirs scientifiques. Dans l'ouvrage des documentalistes Marion Carbillet et Hélène Mulot, *A l'école du partage* (2019) les *communs* sont décrits comme la forme d'idéale de l'enseignement, favorisant un égal accès à la culture pour tous. Les deux auteurs ont une acceptation politique de la notion et suggèrent que les

---

<sup>15</sup> D'autres ouvrages sont majeurs dans ce champs, comme celui dirigé par Barbe, Merzeau, Schafer, (2015), qui retrace l'histoire de l'encyclopédie Wikipédia, qui symbolise aujourd'hui l'exemple le plus aboutit d'agrégation de connaissances qui n'aurait pu exister sans l'intervention de milliers de bénévoles et de la valorisation de l'intelligence collective. Ou encore tous les ouvrages de la maison d'édition C&F, dirigée par Hervé Le Crosnier qui valorise les pratiques communautaires internationales prônant les communs de la connaissance et la construction collective du savoirs (logiciels libres, scientifiques défendant l'accès libre aux publications de recherche, les Créative Commons, etc.).

*communs* soient appréhendés comme une posture favorisée dans les situations d'apprentissage, qui prennent en compte les pratiques des élèves. Aussi, chaque chapitre de leur ouvrage comprend une analyse théorique fine des enjeux de la culture numérique, suivie d'une partie plus étayée encore sur les séquences qu'il est possible de mettre en place avec les élèves, favorisant ainsi non seulement la transmission des savoirs mais aussi l'autonomie citoyenne, d'élèves apprenant à se situer dans l'économie informationnelle et agir en connaissance de cause.

Deux objets de culture numérique ont cette année été didactisés à destination des élèves du collège : l'enseignement de la présence numérique et les enjeux de l'évaluation de l'information.

### *Enseigner la présence numérique*

Déjà en 2013, Louise Merzeau soulignait la nécessaire formation des élèves à l'intelligence des traces pour mettre à jour « le conditionnement économique du trafic des traces » (Merzeau, 2013). La séance d'EMI sur « L'identité numérique » réalisée auprès de l'ensemble des classes de 5<sup>e</sup> sur un créneau d'EMC va dans ce sens. Nous avons travaillé sur les enjeux de la publication de données personnelles sur le Web 2.0. La majorité des élèves de 5<sup>ème</sup> sont déjà actifs sur les réseaux sociaux numériques et utilisent des plateformes dont des algorithmes classent et organisent les traces pour décider à la place de l'utilisateur de ce qu'il faut voir (Netflix est un exemple que les élèves comprennent bien). L'idée n'étant pas de les effrayer mais d'insuffler chez eux de la vigilance, notamment lorsqu'ils publient des éléments de leur vie personnelle ou des éléments de vie personnelles d'autrui (les photos d'amis par exemple). Cette séance devait être poursuivie, dans le cadre de l'EMC, pas un travail sur le cyber-harcèlement.

Tous les auteurs en SIC s'accordent sur le fait qu'il faille enseigner les pratiques collaboratives numériques par le faire afin de travailler les habiletés numériques et d'accéder à une meilleure compréhension de l'environnement numérique et de ses enjeux. L'initiation à la culture numérique d'un groupe classe d'espagnol devait donc être l'objet d'une séquence à travers une publication numérique collaborative. Chaque année, leur professeure demande aux élèves de procéder à des recherches documentaires afin de leur faire réaliser un exposé oral sur la présentation d'un pays de leur choix. Il était donc question de faire réaliser aux élèves une production visuelle interactive sur support numérique. Après avoir abordé, lors de la première séance, la notion de collecte d'informations pertinentes, les notions de droit d'auteur et de *Creative Commons* devaient être approfondies à travers notamment l'utilisation

d'images libres de droit. Devenant eux-mêmes auteurs, les élèves devaient d'autant mieux comprendre les enjeux de la citation des sources. La production attendue était d'une page-pays par groupe de deux élèves et devaient être présentées sous le format suivant (cf. la page du Chili) :

<https://view.genial.ly/5dce9faf17e6c40f69d64c6e/horizontal-infographic-maps-cartemondiale5eme>.

La première séance a débuté dans une ambiance studieuse car les élèves étaient très motivés par le fait de réaliser une présentation numérique. Par contre, une grande disparité de savoir faire a été constatée : certains élèves manient clavier et souris d'ordinateur avec agilité et savent relativement bien « surfer » sur internet tandis que d'autres n'ont pas ces pratiques pour habitude (Cordier, 2015)<sup>16</sup>. Je n'ai pas eu le temps de travailler et approfondir ces habiletés numériques du fait de la fermeture des établissements scolaires, mais le besoin de formation et le désir des élèves marque l'importance d'élaborer une progression en EMI.

Ces deux séquences ont été, à chaque fois, l'occasion d'amorcer avec les élèves l'histoire de Wikipédia comme entreprise collective de constitution de la plus grande encyclopédie libre du monde forgée sur l'intelligence collective (Barbe, Merzeau, Schafer, 2015). Il serait judicieux de persévérer dans cette voie pour apprendre l'histoire des outils de recherche et des plateformes qui permettent d'aborder la description des différents modèles économique et politique qui, non seulement donnent des repères nécessaires aux élèves pour évoluer dans ces environnement, mais aussi, donnent envie de participer à l'essor des logiciels libres et des Creative Commons.

### *L'évaluation de l'information et les enjeux démocratiques*

Les élèves sont, au fil des années, à travers les différents travaux disciplinaires, formés au fait de devoir trouver des informations pertinentes pour résoudre certains problèmes. Ce travail d'initiation à la recherche documentaire doit être accompagné d'autres enjeux de formation sur les acteurs qui font autorité à travers notamment la cartographie des sources comme le propose Hélène Mulot. Le travail initié par Bruno Latour avec les étudiants de Science Politique sur la cartographie des controverses est aussi un moyen d'apprendre aux élèves à évaluer l'information à travers les discours des différents acteurs ; discours orientés par les objectifs des institutions qu'ils représentent. Apprendre à décoder les points de vue des

---

<sup>16</sup> La sociologue Anne Cordier, par l'observation des pratiques documentaires des jeunes, met en lumière une présence numérique variée et loin d'être homogène, d'où l'importance de formation lorsque l'on sait les enjeux qui se logent derrière la culture numérique et les sociabilités qu'elle génère.

différents acteurs qui publient est devenu une nécessité pour que les élèves aient une attitude et posture intellectuelle qui fasse preuve d'esprit critique face aux infox notamment. Leur apprendre à développer la capacité à construire une opinion personnelle réfléchie et argumentée sur des objets de controverses permet aussi d'aborder de nombreuses notions en SIC telles que les « infopollutions » dont la désinformation (Sutter, 1998), l'homophilie (boyd, 2010) due notamment aux « bulles de filtres » des réseaux sociaux numériques qui fonctionnent selon des mécanismes de personnification des informations et renforcent les processus l'entre soi informationnel, « l'autoritativité » comme fait d'accéder par soi-même au statut d'auteur et ainsi rompre avec la traditionnelle chaîne éditoriale (Broudoux, 2003), les biais cognitifs et « l'épidémie de crédulité » (Bronner, 2013), etc.

Une séquence complète de 5 heures en classe entière sur « L'évaluation de l'information à travers les controverses » - en co-enseignement avec une professeure d'histoire-géographie sur des créneaux d'EMC - avait pour objectif d'apprendre aux élèves de cette classe de 3<sup>ème</sup> à décoder les arguments en fonction des points de vue et de la source : savoir interroger la crédibilité d'une source, analyser les discours, déterminer les groupes d'acteurs et les catégoriser, en vue de développer leur esprit critique face aux sources de connaissance et d'information et leur capacité à construire une opinion personnelle.

La Semaine de la Presse et des Médias devait aussi être l'occasion d'initier les élèves à l'évaluation de l'information. Elle n'a pas pu avoir lieu cette année du fait du confinement. Ayant pour thème annuel « L'information sans frontière », elle devait s'organiser autour d'une amorce de partenariat avec l'association *Reporter Sans Frontières* (qui a envoyé, à ma demande, plusieurs affiches sur le classement mondial de la liberté de la presse), mais surtout qui est à l'initiative de la rédaction de la « Déclaration universelle sur l'information et la démocratie » (2018), dont l'objectif est d'actualiser l'article 19 sur la liberté d'opinion et d'expression - de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à l'heure du numérique et de l'emprise des GAFAM sur la circulation de l'information.

En lien avec le programme d'EMC du cycle 4 sur « les libertés de conscience, d'expression, d'association et de presse », trois séances différentes ont été réfléchies :

- « Apprendre à lire les "Unes" du monde entier » comme initiation pour les élèves volontaires de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> ;
- « S'informer par la bande dessinée »<sup>17</sup> autour du récit de vie de Florence Aubenas pour des classes de 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> en EMC ;

---

<sup>17</sup> <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/sinformer-par-la-bande-dessinee.html>



- une séquence spécifique sur la liberté de la presse à destination des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en partenariat avec une enseignante d'Histoire-Géographie.

L'ensemble de ces séquences d'EMI participent concrètement à la construction d'une culture civique qui permet d'exercer une aptitude réflexive et critique, tout en participant activement à la culture de l'engagement dans la mesure où la pédagogie par projet et la publication collaborative le permettent.

Aussi, face au contexte de défiance envers les médias « traditionnels », le CNESCO (2019) souligne des résultats disparates tant dans l'accès à l'information que dans les sources d'information utilisées et dans la confiance que leur accordent les élèves. Ainsi, les élèves socialement défavorisés ont tendance à beaucoup moins s'informer et à faire plus confiance aux réseaux sociaux qu'aux médias « traditionnels ». Dans l'établissement du lieu de stage, dont le public est particulièrement hétérogène et comprend nombre d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés, l'importance de ces formations à l'esprit critique et à la connaissance de l'environnement numérique et de ses acteurs, semble devoir être une priorité dont le professeur documentaliste doit s'emparer pour apprendre aux élèves à se repérer dans un monde informationnel en pleine mutation.

## Conclusion

Les actions pédagogiques et éducatives mises en place cette année, de même que celles qui ont été initiées mais non finalisées, portaient l'enseignement de la culture numérique afin que les acteurs s'emparent petit à petit du CDI comme un espace communément partagé et futur *commun de la connaissance et/ou de l'enseignement*.

Dans une première partie, j'ai souligné l'importance de la formation des jeunes générations aux réflexions qui ont donné lieu aux possibles classements des connaissances et aux nouveaux enjeux informationnels qui se logent dans Web 2.0.

Dans la seconde j'ai tenté, à travers l'état des lieux du CDI, tel qu'il a été découvert à la rentrée 2019, d'entamer une réflexion sur l'art et la manière de redonner vie à un espace des savoirs qui s'est éteint depuis plusieurs années. Les actions de dynamisation du CDI n'ont pas réussi à s'emparer de tous les acteurs. Elles ont été particulièrement suivies d'effet auprès des élèves qui se sont de plus en plus impliqués dans le quotidien du CDI et qui ont été nombreux à être initiés à la logique du classement du savoir à travers la participation au travail de gestion du fonds documentaire. Cette culture de l'engagement rejaillit assez

facilement sur l'ensemble des élèves présents au CDI et les élèves formés deviennent rapidement formateurs de leurs camarades. Par contre, du fait d'un troisième trimestre mouvementé par la pandémie, je n'ai pas eu la possibilité d'apporter des éléments probants quant aux effets des actions à destination des enseignants ; bien que les résultats du questionnaire montrent que la communauté éducative est toute ouverte à l'idée d'une implication d'avantage marquée dans la vie du CDI. Ainsi, l'étape suivante serait d'impulser dans cet établissement une réflexion collective menant à la rédaction d'une politique documentaire définissant les objectifs et processus pilotant la gestion de l'information, en incluant non seulement une politique d'acquisition et de communication, mais également, la formation des élèves à la maîtrise de l'information.

Enfin, dans la dernière partie, j'ai tenté de montrer l'intérêt d'adapter le CDI aux besoins informationnels de chacun des acteurs. En effet, si le travail mené par le documentaliste ne s'attache pas de près à ces besoins, le fonds documentaire devient hors sol et perd son sens social. Au contraire, un CDI pensé et vécu comme espace capacitant permet de donner sens aux apprentissages et d'intégrer les élèves, y compris celles et ceux qui se sentent éloignés des attentes scolaires. L'un des aspects qui me semble particulièrement probant tient dans la valorisation des « lectures plaisir » faites par les élèves. En leur donnant la possibilité d'être fier d'avoir lu – ne serait-ce qu'un magazine, une bande dessinée ou un manga – certains « petits lecteurs » en tirent des bénéfices qui devraient rejaillir sur leur propre satisfaction et à termes sur leur scolarité. Il en est de même des projets médiatiques qui, du fait de la qualité du rendu final et de leur publication sur la toile, peuvent être source de fiertés individuelle et collective. On sait à quel point le *Chagrin d'école* peut avoir des conséquences néfastes, et qu'il est encore trop rare qu'il se transforme en prix Renaudot de la littérature (Pennac, 2007). C'est donc dans cette optique de valorisation des élèves y compris décrocheurs que la pédagogie de projets prend toute son ampleur au sein du CDI capacitant, permettant aux élèves de devenir acteurs de leurs apprentissages.

Par ailleurs, chaque séquence d'EMI est l'occasion de former les élèves aux nouveaux enjeux de citoyenneté numérique et participent concrètement à la construction d'une culture civique qui permet d'exercer une aptitude réflexive et critique face aux réseaux sociaux numériques et à l'économie du Web.

En définitive, cette réflexion montre qu'il semble particulièrement probant de penser les actions pédagogiques et éducatives au sein du CDI comme étant porteuses d'engagement et de collaboration entre acteurs. Les fondements de la culture numérique, à travers les projets collaboratifs en EMI, apparaissent être source d'apprentissage des nouveaux enjeux

informationnels dans le contexte du Web 2.0 et permet de travailler les habiletés numériques des élèves en les valorisant par la publication en ligne. Ainsi, non seulement l'incitation à la lecture et à l'écriture sont rendues possibles et agréables, mais en plus, le CDI devient un espace de création, au sein duquel les élèves peuvent dépasser certaines difficultés scolaires pour devenir acteur de leur propre acquisition de savoirs.

Pour autant, un sujet reste en suspens, voire semble problématique. La culture numérique guide les élèves et les encourage à participer à des projets collaboratifs tout en apprenant les fondements de la culture du libre et des *communs de la connaissance*. Pour autant, l'école n'a pas résisté aux industries numériques et à la mainmise des GAFAM sur les marchés de l'éducation. Au contraire, elle a tendance à « *créer des habitudes de consommation, des pratiques informationnelles types ainsi que des usages conformes aux logiques des marchés* » écrivent Vincent Liquète et Benoit Le Blanc (2017). On se situe ici dans une injonction paradoxale qu'il va falloir rapidement dépasser. La posture qui me semble la plus prometteuse pour l'avenir des élèves et futurs citoyens est celle prônée par le programmeur et militant du logiciel libre, Richard Stallman, lorsqu'il affirme que « *L'école a le devoir éthique de refuser les logiciels privateurs et de n'utiliser que des logiciels libres. Elle représente aussi une chance pour les citoyens d'être formés à la liberté à un moment de leur vie, et aux droits de l'humain. Cette formation de la pensée passe par l'exemple qui consiste à renoncer au confort de quelques services rendus par les programmes privateurs afin de préserver les grandes libertés et les droits de l'humain. L'école doit donner l'exemple du refus de la perte de liberté.* »

## Bibliographie

- BARBE, Lionel, MERZEAU, Louise, SCHAFER, Valérie (Dir.). *Wikipédia, objet scientifique non identifié*. Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2015. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pupo/4079>
- BAUDELLOT, Christian, CARTIER, Marie, DETREZ, Christine. *Et pourtant, ils lisent*. Paris : Seuil, 1999.
- boyd, danah. « Vivre avec, dans et autour de l'information ». *Interactu* [en ligne], 2010. Disponible à l'adresse : <http://www.internetactu.net/2010/10/25/danah-boyd-vivre-avec-dans-et-autour-de-linformation/>
- BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945)*. Thèse de doctorat : Histoire. Lyon : Université Lumière Lyon 2, 2016. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/2016LYSE2049>.
- BRIET, Suzanne. *Qu'est ce que la documentation ?*. Paris : Editions documentaires industrielles et techniques, 1951. Disponible à l'adresse : <http://martinetl.free.fr/suzannebriet/questcequeladocumentation/briet.pdf>
- BRONNER, Gérard. *La Démocratie des crédules*. Paris : PUF, 2013.
- BROUDOUX, Evelyne. « Autoritativité, support informatique, mémoire ». *HAL Archive Ouverte en Sciences de l'Information et de la Communication* [En ligne], 2003. Disponible sur [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001137.html](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001137.html)
- CARBILLET, Marion, MULOT, Hélène. *A l'école du partage. Les communs dans l'enseignement*. Caen : C&F éditions, coll. « Les enfants du numérique », 2019.
- CARDON, Dominique. *Culture numérique*. Paris : Presses de Sc. Po, 2019
- CNESCO. « Education aux médias et à l'actualité : comment les élèves s'informent-ils ? *Le zoom du Cnesco*, 2019. Disponible à l'adresse : [http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/02/190221\\_Zoom\\_Cnesco\\_Medias.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/02/190221_Zoom_Cnesco_Medias.pdf)
- Comité de lecture de la revue *Médium*. « Hommage à Louise Merzeau et Robert Damien ». *Médium*, 2018, n°54.
- CORDIER, Anne. « Une présence numérique à multiple facettes ». In, Le Deuff Olivier, Ertzscheid Olivier, boyd danah *et al.*, « Une évolution des comportements », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 47, 2010/1. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2010-1-page-42.htm>
- CORDIER, Anne. *Grandir connectés. Les adolescents à la recherche d'info*. Caen : C & F Éditions, 2015.
- DETREZ, Christine. « Les pratiques culturelles des adolescents à l'ère du numérique : évolution ou révolution ? ». In *Revue des politiques sociales et familiales*, n°125, 2017.
- DURPAIRE, Jean-Louis (Dir.). *Les politiques documentaires des établissements scolaires, Rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Paris : Ministère de l'éducation nationale, 2004.
- ERTZSCHEID, Olivier. *L'appétit des géants. Pouvoir des algorithmes, ambition des plateformes*. Caen : C&F éditions, 2017.

- FAYET-SCRIBE, Sylvie. *Histoire de la documentation en France : Culture, science et technologie de l'information, 1895-1937*. Paris : CNRS Éditions, 2000. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/editions-cnrs/8548>
- KAPLAN, Frédéric. « Quand les mots valent de l'or ». In *Le Monde diplomatique*, 1 novembre 2011. Disponible à l'adresse <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/11/KAPLAN/46925>.
- LE BLANC, Benoît, LIQUETE, Vincent. « Introduction générale ». In, « Les élèves entre cahiers et clavier », *Hermès*, 2017, n°78.
- LE CROSNIER, Hervé, ERTZSCHEID, Olivier, PEUGEOT, Valérie, MERCIER, Silvère, BERTHAUD, Christine, CHARNAY, Daniel et MAUREL Lionel. « Vers les "communs de la connaissance" ». *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2011, Vol. 48. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2011-3-page-48.htm>
- MERZEAU, Louise, MULOT, Hélène. « Les communs : levier pour l'enseignement du numérique à l'école ». *Hermès*, 2017, n°78.
- OSTROM, Elinor (1991). *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles : De Boeck, 2010.
- OTLET, Paul (1934). *Traité de documentation, le livre sur le livre*. Bruxelles : Les Impressions Nouvelles, collection "Réflexions faites", 2015.
- PENNAC, Daniel. *Chagrin d'école*. Paris : Gallimard, 2007.
- POUZARD, Guy. *Information et documentation en milieu scolaire*. Paris : Ministère de l'Éducation Nationale, 2001.
- ROSANVALLON, Pierre (Dir.). *La démocratie à l'âge de la post-vérité*, colloque au Collège de France. Paris : *La vie des idées*, 27 février 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/symposium-2017-2018.htm>
- SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». Mémoire d'étude sous la direction de Desrichard Yves. Enssib, 2009. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21206>
- SUTTER, Eric. « Pour une écologie de l'information ». *Documentaliste - Sciences de l'information*, 1998, Vol. 35, n°2.
- VECAM (asso. coord.). *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance*. Caen : C&F éditions, 2001.

# Annexe - Questionnaire

## Questionnaire

### Le CDI du collège Voltaire : état des lieux et désirs d'avenir

Dans le cadre d'un mémoire professionnel qui doit - en partie - valider mon année de stage afin d'obtenir ma titularisation en tant que professeure documentaliste, je mène une enquête sur la dynamisation du CDI du collège Voltaire et cherche à recueillir vos expériences : enseignant.e.s, personnel de direction et de la vie scolaire, vous êtes donc cordialement invité.e.s à répondre à ce questionnaire.

Je vous en remercie par avance !

**Vous êtes : \***

Un homme

Une femme

**Vous êtes : \***

Titulaire poste fixe

Titulaire TZR

Stagiaire

Contractuel.le

Autre...

**Votre statut actuel : \***

Enseignant.e

CPE

AED

PsyEN

Infirmière, médecin scolaire

AS

Personnel de direction

Personnel administratif

Autre...

## Membre de la communauté éducative (hors enseignant.e) ✕ ⋮

Description (facultative)

Vous occupez cette fonction depuis : \*

- Depuis moins de 2 ans
- De 3 à 5 ans
- De 6 à 10 ans
- De 11 à 15 ans
- De 16 à 20 ans
- Plus de 20 ans

Vous travaillez à Voltaire depuis : \*

- Depuis moins de 2 ans
- De 3 à 5 ans
- De 6 à 10 ans
- Plus de 11 ans

Avez-vous occupé d'autres fonctions précédemment ? \*

Réponse longue

Avez-vous déjà travaillé avec un.e professeur.e documentaliste ? \*

- Oui
- Non

Dans quel.s domaine.s ? \*

- Non concerné
- Education à la citoyenneté
- Education aux médias et à l'information
- Développement durable
- Education à la santé / sexualité
- Ouverture culturelle
- Autre...

Pouvez-vous préciser le type d'actions menées ?

Réponse longue

Selon vous, quelles sont les problématiques rencontrées au collège qui nécessitent un fonds documentaire spécifique ? \*

	Important	Peu important	Pas pertinent / d'a...	Aucun avis
Le harcèlement et l...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les violences à car...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les discrimination...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'homophobie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les violences sexu...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'orientation profes...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect de la lai...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La prévention des c...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le développement ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Membre de l'équipe enseignante



Description (facultative)

Votre discipline : \*

- Lettres
- Mathématiques
- Histoire-Géographie
- Langues
- Technologie
- EPS
- Arts plastiques
- Education musicale
- SVT
- Physique-Chimie
- Autre...



Vous enseignez à Voltaire depuis : \*

- Moins de 2 ans
- De 3 à 5 ans
- De 6 à 10 ans
- Plus de 11 ans

Vous êtes enseignant depuis : \*

- Moins de 2 ans
- De 3 à 5 ans
- De 6 à 10 ans
- De 11 à 15 ans
- De 16 à 20 ans
- Plus de 20 ans
- Autre...

Etes-vous professeur.e principal.e cette année ? \*

- Oui
- Non

Si oui, de quel niveau ?

- 6ème
- 5ème
- 4ème
- 3ème

Faites-vous travailler les élèves sur leur orientation professionnelle ? \*

- Oui
- Non
- Autre...

Est-ce que vous demandez aux élèves de procéder à des recherches documentaires ? \*

- Souvent (au moins une fois par mois)
- Régulièrement (plusieurs fois par trimestre)
- Parfois (moins d'une fois par trimestre)
- Rarement (une fois par an)
- Jamais

Est-ce que vous faites de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) avec vos élèves ? \*

- Oui
- Non

Si oui, avec quels niveaux et sur quelles thématiques ?

Réponse longue

Est-ce que vous demandez aux élèves de procéder à des recherches documentaires ? \*

- Souvent (au moins une fois par mois)
- Régulièrement (plusieurs fois par trimestre)
- Parfois (moins d'une fois par trimestre)
- Rarement (une fois par an)
- Jamais

Est-ce que vous faites de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) avec vos élèves ? \*

- Oui
- Non

Si oui, avec quels niveaux et sur quelles thématiques ?

Réponse longue

## Vos expériences avec les professeur.e.s documentalistes

Il s'agit ici de récolter votre témoignage sur les différentes expériences pédagogiques que vous avez pu mener avec les professeurs documentalistes dans les différents établissements au sein desquels vous avez exercé.

Avez-vous déjà travaillé avec un.e professeur.e documentaliste ? \*

- Oui
- Non

## Vous n'avez pas encore travaillé avec un.e professeur.e documentaliste



Description (facultative)

Cette situation est due au fait que : \*

- Manque de temps dans votre progression
- Difficulté de trouver du temps de concertation
- Vous avez déjà la documentation dont vous avez besoin
- La documentation du CDI ne correspond pas à vos besoins
- Manque d'affinité avec le.s documentaliste.s rencontré.s
- Le CDI est difficile d'accès
- Vous n'y avez jamais songé
- Vous n'en voyez pas l'intérêt
- Autre...

Quelles seraient, dans vos pratiques professionnelles, les domaines dans lesquels vous voudriez travailler avec la/le documentaliste ? \*

	Très important	Important mais non prio...	Peu important
L'acquisition d'une cultur...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La formation à l'informat...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation au jugement ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'élaboration de projets c...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ouverture culturelle et a...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'expérimentation pédag...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation à l'orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le développement durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation à la santé et ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'incitation à la lecture / ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Vous avez déjà mené des projets avec un.e/des professeur.e.s documentaliste.s



Description (facultative)

Vous avez mené combien de projet.s/ séquence.s en collaboration avec un.e professeur.e documentaliste



- Un projet seulement
- Entre 2 et 4 projets
- Plus de 5
- Autre...

L'intervention du documentaliste auprès des élèves s'attachait à :

- L'initiation / formation à la recherche documentaire
- L'incitation à la lecture / écriture
- L'initiation / formation à la réalisation d'exposés (affiche, infographie, publication numérique, restitution or ...
- L'initiation à la culture numérique
- Autre...

Vous avez mené des séances avec la/le documentaliste dans les domaines suivants :

- Education aux Médias et à l'Information (fake news, analyse d'images, semaine de la presse et des médias...
- Développement durable
- Education Morale et Civique
- Education à la santé / sexualité
- Projet d'ouverture culturelle et artistique
- Orientation professionnelle
- Autre...

Pouvez-vous décrire un ou des projets mené.s en collaboration avec un.e documentaliste :

Réponse longue

.....

Quelles seraient, dans vos pratiques professionnelles, les domaines dans lesquels vous voudriez \* travailler avec la/le documentaliste ?

	Très important	Important mais non prio...	Peu important
L'acquisition d'une cultur...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La formation à l'informat...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation au jugement ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'élaboration de projets c...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ouverture culturelle et a...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'incitation à la lecture / ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'expérimentation pédag...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation à l'orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le développement durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'éducation à la santé et ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Un autre domaine à suggérer ?

Réponse courte

Quels sont, selon vous, les intérêts éducatifs et pédagogiques de travailler avec un.e professeur.e documentaliste ?

Réponse longue

## Concernant vos usages du CDI du collège Voltaire et de ses ressources

Description (facultative)

Vous fréquentez le CDI du collège : \*

- Régulièrement (une à deux fois par semaine)
- Occasionnellement (une à deux fois par mois)
- Rarement
- Jamais
- Autre...

Quelles sont les motifs de votre venue au CDI du collège ? \*

- Projet en partenariat avec la professeure documentaliste
- Convoquation à des réunion, formation, conseil de classe ou de discipline dans la salle adjacente
- Utilisation des ordinateurs avec les élèves (recherche documentaire)
- Emprunter les manuels scolaires / dictionnaires
- Consultation de ressources documentaires (papier et numérique)
- Lecture (romans, BD, mangas, périodiques)
- Mieux connaître le fonds documentaire
- Emmener les élèves volontaires lors des permanences
- Vous n'y allez jamais
- Autre...

Avez-vous déjà utilisé le portail documentaire E-sidoc pour consulter les ressources disponibles ? \*

- Oui
- Non
- Vous ne saviez pas qu'existait un portail documentaire

Le fonds documentaire correspond à vos besoins d'information \*

- Tout à fait
- Pas toujours
- Pas du tout
- Vous ne le connaissez pas suffisamment pour répondre
- Vous ne vous sentez pas concerné
- Autre...

Vous empruntez des ouvrages au CDI ? \*

- Pour vous-même
- Pour la classe
- Pour vous-même et pour la classe
- Jamais

## A destination de tou.te.s :

### Rêves d'avenir



Il s'agit maintenant de rêver le CDI idéal afin de puiser parmi vos rêves et d'envisager le CDI de demain, alors n'hésitez pas à être inventif !

L'année prochaine, un.e professeur.e documentaliste investira le CDI du collège. Pouvez-vous lister les projets sur lesquels vous travaillez avec les élèves (et autres partenaires) afin que je puisse les recenser de manière à ce que votre futur.e collègue en prenne connaissance ?

Réponse longue

Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait modifier dans le CDI actuel pour favoriser la fréquentation des élèves ? \*

Réponse longue

... et pour favoriser la fréquentation du CDI par les membres de la communauté éducative ? \*

Réponse longue

Connaissez-vous des expérimentations pédagogiques qui vous semblent pertinentes à construire au sein du CDI du collège Voltaire (ex : Web radio, concours de lecture, classe média, etc.) ?

Réponse longue

Vous souhaitez ajouter une réflexion ? Me transmettre vos coordonnées pour approfondir le sujet ? N'hésitez pas, et encore merci de d'avoir accordé du temps à ce questionnaire !

Réponse courte